



PE655,641v01-00

14.7.2020

AMENDEMENTS

1 - 359

Projet de proposition de résolution

**Christophe Hansen, Sara Cerdas, Nicolae Ștefănuță, Marco Dreosto,
Martin Häusling, Joanna Kopcińska, Malin Björk, Eleonora Evi**
(PE652.391v01-00)

Mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau

AM_Com_NonLegRE

Amendement 1
Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution
Visa -1 (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

-1 *vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 191,*

Or. en

Amendement 2
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Visa -1 (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

-1 *vu l'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,*

Or. en

Amendement 3
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu l'article 191 du traité FUE,*

Or. en

Amendement 4
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»);*

Or. fr

Amendement 5
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles,*

Or. en

Amendement 6
Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu la résolution 64/292 des Nations unies du 28 juillet 2010, qui reconnaît le droit de l'homme à l'eau et à*

l'assainissement,

Or. en

Amendement 7

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

**Projet de proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu la proposition de règlement du
Parlement européen et du Conseil relatif
à l'établissement d'un programme
d'action de l'Union dans le domaine de la
santé pour la période 2021--2027 et
abrogeant le règlement (UE) n° 282/2014
(Programme «UE pour la santé»)^{9 bis},*

^{9 bis.} *COM(2020) 405 final.*

Or. en

**Amendement 8
Jessica Polfjärd**

**Projet de proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la
Commission au Parlement européen, au
Conseil européen, au Conseil, au Comité
économique et social européen et au
Comité des régions intitulée «Une
nouvelle stratégie industrielle pour
l'Europe», notamment sa section 2.2,
«Une industrie qui ouvre la voie à la
neutralité climatique»,*

Or. en

Amendement 9

Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema

Projet de proposition de résolution

Visa 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu l'accord de Paris,*

Or. en

Amendement 10

Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Visa 21

Projet de proposition de résolution

Amendement

— vu les objectifs de développement durable des Nations unies, notamment l'objectif 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement²¹,

— vu les objectifs de développement durable des Nations unies, notamment l'objectif 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement²¹ ***et l'objectif 14 sur la conservation et l'exploitation des océans, des mers et des ressources marines,***

²¹ énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 septembre 2015 intitulée «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030».

²¹ énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 septembre 2015 intitulée «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030».

Or. fr

Amendement 11

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Visa 22 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu l'étude d'appui à l'évaluation de l'impact de la PAC sur l'eau de novembre 2019^{22 bis},*

22 bis.

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/ext-eval-water-final-report_2020_en.pdf

Or. en

Amendement 12

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

**Projet de proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu l'étude d'appui à l'évaluation de l'impact de la PAC sur l'eau de novembre 2019,*

Or. en

Amendement 13

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de novembre 2019 sur l'impact de la PAC sur l'eau^{22 bis},*

22 bis. <https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common->

Or. en

Amendement 14
Clare Daly, Mick Wallace

Projet de proposition de résolution
Visa 23

Projet de proposition de résolution

— vu l'initiative citoyenne européenne «Right2Water»²³,

²³ www.right2water.eu

Amendement

— vu l'initiative citoyenne européenne «Right2Water»²³ *et le rapport du Parlement sur le suivi de l'initiative citoyenne européenne «L'eau, un droit humain» (Right2Water) (2014/2239(INI))*,

²³ www.right2water.eu

Or. en

Amendement 15
Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 8 septembre 2015 sur le suivi de l'initiative citoyenne européenne «L'eau, un droit humain» (Right2Water)*,

Or. en

Amendement 16
Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

**Projet de proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- ***vu le rapport du Parlement de juin 2015 sur l'exploitation du potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue et le rapport de la Commission de mai 2019 sur l'économie bleue dans l'Union,***

Or. en

**Amendement 17
Martin Hojsík, Nicolae Ștefănuță**

**Projet de proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- ***vu l'arrêt de la CJUE dans l'affaire C-535/18 IL e.a./Land Nordrhein-Westfalen du 28 mai 2020^{23 bis},***

^{23 bis}

curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=226864&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&cid=7341969

Or. en

**Amendement 18
Jessica Polfjärd**

**Projet de proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

- **vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2015 dans l'affaire C-461/13, Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland eV/Bundesrepublik Deutschland («l'affaire Weser»),**

Or. en

Amendement 19
Tiemo Wölken

Projet de proposition de résolution
Visa 28 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- **vu le règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH),**

Or. en

Amendement 20
Tiemo Wölken

Projet de proposition de résolution
Visa 28 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- **vu la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution),**

Or. en

Amendement 21
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur la santé humaine, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Amendement

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur **la qualité de l'environnement**, la santé humaine, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 22
Clare Daly, Mick Wallace, Malin Björk

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur la santé humaine, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Amendement

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur la santé humaine, **l'environnement**, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité

alimentaire;

Or. en

Amendement 23

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiedo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution

Considérant A

Projet de proposition de résolution

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur la santé humaine, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Amendement

A. considérant que l'eau est un bien public inaliénable qui est essentiel à la vie et que la gestion de l'eau joue un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de l'Union, ainsi que dans l'utilisation des ressources et la production économique; que l'Europe doit trouver des réponses efficaces aux difficultés actuelles en matière d'eau et gérer efficacement les ressources hydriques existantes, compte tenu de leur incidence directe sur la santé humaine, **les écosystèmes**, la production d'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 24

Mick Wallace, Clare Daly, Malin Björk

Projet de proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'homme par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010;

Or. en

Amendement 25

Mick Wallace, Clare Daly, Malin Björk

Projet de proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE), entre autres conventions et accords, reconnaissent explicitement le droit à l'eau et à l'assainissement et obligent les États parties à prendre des mesures appropriées à cet égard;

Or. en

Amendement 26

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015, ***et pour la protection de 13 400 masses d'eau souterraines dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état quantitatif et chimique» à cette même échéance;*** que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027, ***à moins que tous les efforts de mise en œuvre nécessaires***

soient immédiatement lancés et accélérés dans les États membres, et que toutes les insuffisances actuelles des politiques sectorielles liées à l'eau (en particulier dans les politiques européennes et nationales en matière d'agriculture, de transport et d'énergie) soient traitées d'une manière qui soit conforme avec les exigences de la directive-cadre sur l'eau;

Or. en

Amendement 27
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» **en 2015**; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront **probablement** pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union **ainsi que de masses d'eau souterraines**, en vue de parvenir **en 2025** à un «bon état écologique et chimique» **des masses d'eau de surface et à un «bon état chimique et quantitatif» des masses d'eau souterraines**; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau; **que** les objectifs **de la directive-cadre sur l'eau** ne seront pas atteints d'ici l'échéance de 2027 **sans d'importants efforts immédiats et supplémentaires**;

Or. en

Amendement 28
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Adam Jarubas, Mairead McGuinness,
Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état **écologique et chimique**» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union **et pour la protection des masses d'eau souterraines**, en vue de parvenir à un bon état chimique **et quantitatif** en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027; **que la planification de la gestion de l'eau et les programmes de mesures continueront au-delà de l'échéance de 2027;**

Or. en

Amendement 29

Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, **dont les objectifs ne seront** probablement pas **atteints** d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015, **et de 13 400 masses d'eau souterraines dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état quantitatif et chimique» à cette même échéance;** que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, **qui ne sera** probablement pas **achevée** d'ici l'échéance de 2027;

Or. en

Amendement 30
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» **des masses d'eau de surface et à un «bon état chimique et quantitatif» des masses d'eau souterraines** en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance **finale** de 2027;

Or. en

Amendement 31
Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsik

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de **110 000 masses d'eau** de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de **toute l'eau** de surface **et souterraine** dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015 **et de protéger les ressources en eau potable conformément à l'article 7, paragraphe 2**; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Or. en

Amendement 32

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, ***dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;***

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection de 110 000 masses d'eau de surface dans l'Union, en vue de parvenir à un «bon état écologique et chimique», ***et pour la protection des masses d'eau souterraines, en vue de parvenir à un «bon état chimique et quantitatif»*** en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau;

Or. en

Amendement 33

Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection ***de 110 000 masses d'eau*** de surface dans l'Union, en vue de parvenir à ***un*** «bon état ***écologique et chimique***» en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Amendement

B. considérant que la directive-cadre sur l'eau a établi un cadre pour la protection ***des eaux*** de surface ***et des eaux souterraines*** dans l'Union, en vue de parvenir à ***leur*** bon état en 2015; que le bilan de qualité a révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de la législation de l'Union dans le domaine de l'eau, dont les objectifs ne seront probablement pas atteints d'ici l'échéance de 2027;

Or. en

Amendement 34

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'initiative citoyenne européenne «Right2Water» proposait que l'Union et ses États membres garantissent le droit de l'homme à l'eau, ne libéralisent pas les services liés à l'utilisation de l'eau et défendent l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde; que «Right2Water» avait recueilli 1 857 605 signatures dans sept États membres au mois de septembre 2013; que cette ICE a été présentée à la Commission en décembre 2013 et qu'une audition s'est tenue le 17 février 2014 devant la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement; qu'en mars 2014, la Commission a adopté la communication en réponse à l'initiative «Right2Water»; que la Commission a également publié la «Feuille de route pour l'évaluation de la directive sur l'eau potable» le 1^{er} juillet 2015; qu'en septembre 2015, le Parlement a critiqué la Commission pour ne pas avoir répondu aux revendications de l'initiative et a invité la Commission à «reconnaître l'accès abordable à l'eau comme un droit humain»;

Or. en

Amendement 35

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la planification de la gestion de l'eau et les programmes de mesures continueront au-delà de l'échéance de 2027 et permettront d'améliorer davantage la qualité et la quantité d'eau;

Or. en

Amendement 36

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

**Projet de proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que l'Union constate que l'économie bleue inclut toutes les activités économiques liées aux océans, aux mers et aux côtes, couvrant ainsi une large gamme de secteurs interconnectés, établis et émergents; que l'économie bleue est liée à la législation dans le domaine de l'eau;

Or. en

Amendement 37

Joanna Kopcińska

**Projet de proposition de résolution
Considérant C**

Projet de proposition de résolution

Amendement

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique; ***considérant toutefois que conformément au principe selon***

lequel si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, l'état de l'eau n'est considéré comme bon que si tous les éléments évalués sont bons, ce qui ne permet pas une réelle évaluation de l'amélioration partielle de la qualité de l'eau;

Or. pl

Amendement 38

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution

Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface *et* que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

Amendement

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface, que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique *et que 16 % de ces eaux ont un état inconnu en raison du manque de données*; que *l'état chimique de 81 % des eaux de surface serait bon si elles n'étaient pas polluées par des substances omniprésentes, persistantes, bioaccumulables et toxiques, telles que le mercure*;

Or. en

Amendement 39

César Luena

Projet de proposition de résolution

Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de

Amendement

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de

ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique; *considérant que parmi les quatre indicateurs d'eau douce analysés par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), un seul a enregistré des progrès au cours des dix à quinze dernières années^{1 bis};*

^{1 bis} Rapport «L'environnement en Europe – état et perspectives 2020», SOER 2020

Or. es

Amendement 40

Ulrike Müller, Jan Huitema, Andreas Glück

Projet de proposition de résolution Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

Amendement

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique; *qu'en raison du principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, ces chiffres ne sont pas représentatifs des progrès accomplis en matière d'état chimique ou écologique;*

Or. en

Amendement 41

Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des

Amendement

C. considérant *que 74 % des masses d'eau souterraines sont en bon état*

eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

chimique et 89 % en bon état quantitatif, qu'un bon état chimique n'a été atteint que pour 38 % des eaux de surface et que 40 % seulement de ces eaux obtiennent un bon état ou un bon potentiel écologique;

Or. en

Amendement 42

Martin Hojsík, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'un bon état dépend non seulement de mesures d'atténuation pour lutter contre les pressions actuelles, mais aussi de mesures de restauration pour remédier aux pressions du passé et de mesures opportunes pour lutter contre les nouvelles menaces^{26 bis};

^{26 bis}.

https://ec.europa.eu/environment/water/fitness_check_of_the_eu_water_legislation/documents/SWD_2019_440_F1_SWD_FITNESS_CHECK_EXECUTIVE_SUMMARY_EN_V4_P1_1058675.pdf

Or. en

Amendement 43

Martin Hojsík, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Considérant D

Projet de proposition de résolution

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres, ***mais***

aussi de la mise en œuvre d'autres textes législatifs de l'Union, tels que la directive sur les nitrates et la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, et d'une meilleure prise en compte des objectifs liés à l'eau dans d'autres politiques;

Or. en

Amendement 44
Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres; ***que les autorités régionales sont aussi responsables de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau; que les États membres peuvent élaborer des stratégies relatives à l'eau contraires à la volonté des régions concernées;***

Or. en

Amendement 45
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres ***et du financement approprié de celle-ci, y compris dans le cadre des instruments financiers de l'UE;***

Amendement 46

Ulrike Müller, Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík

Projet de proposition de résolution

Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres; ***que la participation des parties prenantes est la clé du succès de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau;***

Or. en

Amendement 47

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution

Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre ***et de l'exécution de ses dispositions*** par les États membres;

Or. en

Amendement 48

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la

directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre *et de son exécution* par les États membres;

Or. en

Amendement 49

Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík

Projet de proposition de résolution

Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre par les États membres;

Amendement

D. considérant que l'efficacité de la directive-cadre sur l'eau dépend de sa mise en œuvre *et de son exécution* par les États membres;

Or. en

Amendement 50

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que 60 % des bassins hydrographiques se trouvent dans des régions transnationales, de sorte que la dégradation de l'eau dans un État membre peut avoir des conséquences sur la qualité de l'eau dans d'autres pays; que 20 pays d'Europe dépendent d'autres pays pour plus de 10 % de leurs ressources en eaux, dont 5 pays qui tirent 75 % de leurs ressources en eau de rivières provenant de l'étranger;

Or. en

Amendement 51
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le fait que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau n'aient pas encore été atteints est principalement dû à l'insuffisance des financements, à la lenteur constatée dans l'application de la directive et à une intégration insuffisante des objectifs environnementaux dans les politiques sectorielles, et non à des lacunes dans la législation;

Or. en

Amendement 52
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que lors des consultations publiques relatives à la directive-cadre sur l'eau, la Commission a reçu 387 057 réponses, dont 383 987 ont été envoyées dans le cadre d'une action unique organisée par une communauté de personnes;

Or. pl

Amendement 53
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'article 7, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau dispose que les États membres assurent la protection nécessaire pour les masses d'eau utilisées pour la production d'eau potable afin de prévenir la détérioration de leur qualité nécessaire à la production d'eau potable; que le bilan de qualité indique clairement que peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les zones protégées pour l'eau potable;

Or. en

Amendement 54

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que 60 % du territoire de l'Union est composé de bassins hydrographiques qui traversent au moins une frontière nationale, ce qui rend ainsi essentielle une coopération transfrontière efficace;

Or. en

Amendement 55

Adam Jarubas

**Projet de proposition de résolution
Considérant E**

Projet de proposition de résolution

Amendement

E. considérant que le captage d'eau

E. considérant que le captage d'eau

exerce une pression importante sur les eaux de l'Union; qu'environ un quart des eaux détournées de l'environnement naturel de l'Union est destiné à des usages agricoles; qu'un accord a été conclu concernant le nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau, ce qui facilitera l'utilisation des eaux *urbaines résiduaires traitées* aux fins *de l'irrigation agricole*;

exerce une pression importante sur les eaux de l'Union; qu'environ un quart des eaux détournées de l'environnement naturel de l'Union est destiné à des usages agricoles; qu'un accord a été conclu concernant le nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau, ce qui facilitera l'utilisation des eaux *recyclées* aux fins *d'irrigation*;

Or. en

Amendement 56 **Dolors Montserrat**

Projet de proposition de résolution **Considérant E**

Projet de proposition de résolution

E. considérant que le captage d'eau exerce une pression importante sur les eaux de l'Union; qu'environ un quart des eaux détournées de l'environnement naturel de l'Union est destiné à des usages agricoles; qu'un accord a été conclu concernant le nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau, ce qui facilitera l'utilisation des eaux urbaines résiduaires traitées aux fins de l'irrigation agricole;

Amendement

E. considérant que le captage d'eau exerce une pression importante sur les eaux de l'Union; qu'environ un quart des eaux détournées de l'environnement naturel de l'Union est destiné à des usages agricoles; qu'un accord a été conclu concernant le nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau, ce qui facilitera l'utilisation des eaux urbaines résiduaires traitées aux fins de l'irrigation agricole, ***notamment dans les régions méditerranéennes de l'Union qui souffrent de pénuries d'eau, de la sécheresse et de la désertification***;

Or. en

Amendement 57 **Marlene Mortler**

Projet de proposition de résolution **Considérant F**

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le rejet d'eaux

Amendement

F. considérant que le rejet d'eaux

résiduaire urbaine et/ou industrielle non traitée ou insuffisamment traitée est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; **que la principale** source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, **qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants**;

résiduaire urbaine et/ou industrielle non traitée ou insuffisamment traitée est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; **qu'une autre** source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture;

Or. de

Amendement 58

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution

Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaire urbaine **et/ou industrielle** non traitée ou insuffisamment traitée est **la principale** source de pollution de l'eau dans l'Union; que **la principale** source diffuse de pollution de l'eau **est l'agriculture**, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants;

Amendement

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaire urbaine non traitée ou insuffisamment traitée est **une** source de pollution de l'eau dans l'Union **qui n'est pas encore suffisamment réglementée; que les eaux résiduaire industrielle sont une autre source importante de pollution; que l'agriculture est une** source diffuse de pollution de l'eau, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants;

Or. en

Amendement 59

Ulrike Müller

Projet de proposition de résolution

Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaire urbaine et/ou industrielle non traitée ou insuffisamment traitée est la principale source de pollution de l'eau dans

Amendement

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaire urbaine et/ou industrielle non traitée ou insuffisamment traitée est la principale source de pollution de l'eau dans

l'Union; que la principale source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants;

l'Union *en raison du non-respect de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui entraîne des rejets par exemple de substances chimiques, de résidus pharmaceutiques ou de microplastiques*; que la principale source diffuse de pollution de l'eau *et le secteur utilisant le plus de terres* est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants; *que la pollution diffuse est un obstacle à l'application du principe du pollueur-payeur*;

Or. en

Amendement 60
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaires urbaines et/ou industrielles non traitées ou insuffisamment traitées est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; que la principale source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants;

Amendement

F. considérant que le rejet d'eaux résiduaires urbaines et/ou industrielles non traitées ou insuffisamment traitées est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; que la principale source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants *dans les bassins versants et les rivières, pouvant à terme contaminer les eaux côtières et les océans,*

Or. fr

Amendement 61
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

F. considérant que le rejet d'eaux résiduares urbaines et/ou industrielles non traitées ou insuffisamment traitées est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; que la principale source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides et d'autres polluants;

Amendement

F. considérant que le rejet d'eaux résiduares urbaines et/ou industrielles non traitées ou insuffisamment traitées est la principale source de pollution de l'eau dans l'Union; que la principale source diffuse de pollution de l'eau est l'agriculture, qui est à l'origine de rejets de nutriments, de pesticides, **d'antibiotiques** et d'autres polluants;

Or. en

Amendement 62

Pernille Weiss, Christophe Hansen

**Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

F bis. considérant que la consommation globale d'énergie du secteur de l'eau dans l'Union est importante et doit devenir plus efficiente afin de contribuer aux objectifs de l'accord de Paris, aux objectifs climatiques de l'Union à l'horizon 2030 et à l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050;

Or. en

Amendement 63

Martin Häusling

**Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

F bis. considérant que les dispositions de la PAC liées à l'eau sont clairement insuffisantes pour soutenir les objectifs de

Amendement

Amendement 64

**Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák,
Adam Jarubas, Mairead McGuinness**

Projet de proposition de résolution

Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant qu'il est crucial, ***lorsque cela est possible***, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface à la source, cette stratégie présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement

G. considérant qu'il est crucial de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface ***en priorité*** à la source, cette stratégie ***étant la plus durable et*** présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement 65

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant qu'il est crucial, ***lorsque cela est possible***, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface à la source, cette stratégie présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement

G. considérant qu'il est crucial de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface ***avant tout*** à la source, cette stratégie ***étant la plus efficace et*** présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement 66

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant qu'il est crucial, ***lorsque cela est possible***, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface à la source, cette stratégie présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement

G. considérant qu'il est crucial de lutter contre la pollution chimique ***et les autres sources de pollution*** dans les eaux souterraines et de surface ***en priorité*** à la source, cette stratégie ***étant la plus durable et*** présentant le meilleur rapport coût-efficacité, ***tout en appliquant le principe du pollueur-payeur***;

Or. en

Amendement 67
Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant qu'il est crucial, lorsque cela est possible, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface à la source, cette stratégie présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

Amendement

G. considérant qu'il est crucial, lorsque cela est possible, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux souterraines et de surface à la source, cette stratégie présentant le meilleur rapport coût-efficacité, ***tout en appliquant le principe du pollueur-payeur***;

Or. en

Amendement 68
Ulrike Müller

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution

G. considérant qu'il est crucial, lorsque cela est possible, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux

Amendement

G. considérant qu'il est crucial, lorsque cela est possible, de lutter contre la pollution chimique dans les eaux

souterraines et de surface à la source, *cette stratégie présentant le meilleur* rapport coût-efficacité;

souterraines et de surface à la source, *en tenant compte du* rapport coût-efficacité *relatif des mesures adoptées*;

Or. en

Amendement 69

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. *considérant* que le bilan de qualité a montré que la directive-cadre sur l'eau «est suffisamment prescriptive concernant les pressions à combattre, tout en étant assez souple pour renforcer sa mise en œuvre si nécessaire au regard des nouvelles difficultés qui ne sont pas mentionnées dans la directive, telles que le changement climatique, la rareté de l'eau et les polluants qui suscitent de nouvelles préoccupations»;

Amendement

H. *considérant que la directive-cadre sur l'eau ne contient aucune disposition spécifique traitant des effets du changement climatique; que dans sa communication sur le pacte vert pour l'Europe, la Commission reconnaît cependant que les fonctions naturelles des eaux souterraines et de surface doivent être rétablies; que le bilan de qualité a montré que la directive-cadre sur l'eau «est suffisamment prescriptive concernant les pressions à combattre, tout en étant assez souple pour renforcer sa mise en œuvre si nécessaire au regard des nouvelles difficultés qui ne sont pas mentionnées dans la directive, telles que le changement climatique, la rareté de l'eau et les polluants qui suscitent de nouvelles préoccupations»;*

Or. en

Amendement 70

Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution

Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. considérant que le bilan de qualité a montré que la directive-cadre sur l'eau «est suffisamment prescriptive concernant les pressions à combattre, tout en étant assez souple pour renforcer sa mise en œuvre si nécessaire au regard des nouvelles difficultés qui ne sont pas mentionnées dans la directive, telles que le changement climatique, la rareté de l'eau et les polluants qui suscitent de nouvelles préoccupations»;

Amendement

H. considérant que le bilan de qualité a montré que la directive-cadre sur l'eau «est suffisamment prescriptive concernant les pressions à combattre, tout en étant assez souple pour renforcer sa mise en œuvre si nécessaire au regard des nouvelles difficultés qui ne sont pas mentionnées dans la directive, telles que le changement climatique, la rareté de l'eau et les polluants qui suscitent de nouvelles préoccupations»; ***considérant toutefois que de nombreux participants aux consultations publiques étaient en désaccord avec l'idée selon laquelle elle serait assez souple;***

Or. pl

Amendement 71
Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

H. bis. considérant que le bilan de qualité n'a pas évalué toutes les implications environnementales, économiques et sociales de l'application actuelle et réelle de la directive-cadre sur l'eau, notamment eu égard à l'affaire Weser;

Amendement

H bis. considérant que le bilan de qualité n'a pas évalué toutes les implications environnementales, économiques et sociales de l'application actuelle et réelle de la directive-cadre sur l'eau, notamment eu égard à l'affaire Weser;

Or. en

Amendement 72

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Agnès Evren, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution
Considérant I

Projet de proposition de résolution

I. considérant que la biodiversité d'eau douce est menacée en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Amendement

I. considérant que ***selon le rapport de l'ONU sur la biodiversité de 2019 la pollution de l'eau constitue une menace importante pour la biodiversité mondiale, que*** la biodiversité d'eau douce est menacée en Europe ***et que cela peut avoir un effet négatif sur la flore et la faune;*** que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter; ***que les zones humides européennes, qui servent de puits de carbone naturels, ont diminué de 50 % depuis 1970, et que les espèces d'eau douce ont baissé de 83 % depuis cette même date;***

Or. en

Amendement 73

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Considérant I

Projet de proposition de résolution

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***est menacée*** en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Amendement

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***fait partie des plus menacées*** en Europe, ***et que les écosystèmes d'eau douce européens abritent des esturgeons, le groupe d'espèces le plus menacé de la planète;*** que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Or. en

Amendement 74

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Considérant I

Projet de proposition de résolution

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***est menacée*** en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Amendement

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***fait partie des plus menacées*** en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Or. en

Amendement 75
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Considérant I

Projet de proposition de résolution

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***est menacée*** en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Amendement

I. considérant que la biodiversité d'eau douce ***fait partie des plus menacées*** en Europe; que les écosystèmes d'eau douce sains et résilients sont mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter;

Or. en

Amendement 76
Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

I bis. considérant que le changement climatique est la principale menace pour les ressources en eau du monde, à la fois à cause d'une trop grande et d'une trop faible quantité d'eau, en fonction de la

Amendement

région géographique concernée; que le pacte vert pour l'Europe vise à atténuer les changements de niveaux d'eau et à adapter l'Union et ses citoyens à ces changements;

Or. en

Amendement 77

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que la connectivité entre les cours d'eau, des petits ruisseaux aux estuaires et aux deltas, est essentielle pour les espèces de poissons migrateurs, dont les étapes de la vie sont un élément clé des écosystèmes concernés et de la chaîne alimentaire, et qui voient leur valeur socio-culturelle augmenter dans les communautés de pêcheurs;

Or. en

Amendement 78

César Luena

Projet de proposition de résolution

Considérant J

Projet de proposition de résolution

Amendement

J. considérant qu'un tiers des pays européens souffrent de pénuries d'eau, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 5 000 m³ d'eau par tête chaque année²⁷;

J. considérant qu'un tiers des pays européens souffrent de pénuries d'eau, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 5 000 m³ d'eau par tête chaque année²⁷ *et que treize États membres se sont déclarés être touchés par un risque de désertification dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte*

contre la désertification^{2 bis};

2 bis

https://www.eea.europa.eu/Lists/ECADocuments/BP_DESERTIFICATION/BP_DESERTIFICATION_EN.pdf

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

Or. es

Amendement 79

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution

Considérant J

Projet de proposition de résolution

J. considérant qu'un tiers des pays européens souffrent de pénuries d'eau, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 5 000 m³ d'eau par tête chaque année²⁷;

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

Amendement

J. considérant qu'un tiers des pays européens souffrent de pénuries d'eau, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 5 000 m³ d'eau par tête chaque année²⁷;
que, en cas de conflit autour de l'allocation des ressources en eau, le respect du droit de l'homme à l'eau doit être la priorité;

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

Or. en

Amendement 80

Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution

Considérant J

Projet de proposition de résolution

J. mając na uwadze, że jedna trzecia krajów europejskich cierpi z powodu niedoboru wody, tj. ma mniej niż 5000 m³ wody na mieszkańca rocznie²⁷;

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

Amendement

J. considérant qu'un tiers des pays européens souffrent de pénuries d'eau, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 5000 m³ d'eau par tête chaque année²⁷, ***et que les sécheresses ont mis en évidence ce danger de manière dramatique cette année;***

27

<https://www.eea.europa.eu/publications/92-9167-025-1/page003.html>

Or. pl

Amendement 81
Nicolae Ștefănuță

Projet de proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant qu'il existe des situations dans lesquelles les entités gérant les masses d'eau sont financées par des activités qui détériorent l'état chimique et écologique de ces masses d'eau, empêchant ainsi que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau soient atteints; que dans ces situations, les conflits d'intérêts sont difficiles à éviter et maintiennent les entités gérant les masses d'eau dans des cercles vicieux qui les rendent dépendantes d'activités qui détériorent ces masses d'eau;

Or. en

Amendement 82
Esther de Lange

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface **est nécessaire** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité **et une quantité suffisante** des eaux souterraines et de surface **sont nécessaires** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»; **que l'eau sera un élément clé pour mettre en œuvre une réelle économie circulaire dans l'Union;**

Or. en

Amendement 83

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiedo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface **est nécessaire** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité **et une quantité suffisante** des eaux souterraines et de surface **sont nécessaires** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»; **que l'eau est un élément clé pour parvenir à une économie circulaire dans l'Union;**

Or. en

Amendement 84
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface **est nécessaire** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité **et une quantité suffisante** des eaux souterraines et de surface **sont nécessaires** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Or. en

Amendement 85

Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface **est nécessaire** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité **et une quantité suffisante** des eaux souterraines et de surface **sont nécessaires** pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Or. en

Amendement 86

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wieszik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un

Amendement

K. considérant que l'eau est un

élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface *est nécessaire* pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

élément essentiel du réseau trophique; que la qualité *et la quantité* des eaux souterraines et de surface *sont nécessaires* pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Or. en

Amendement 87
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface *est nécessaire* pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité *et la quantité* des eaux souterraines et de surface *sont nécessaires* pour parvenir à un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à l'assiette»;

Or. en

Amendement 88
Marlene Mortler

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface est nécessaire pour parvenir à un système alimentaire juste, sain *et* respectueux de l'environnement, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme à

Amendement

K. considérant que l'eau est un élément essentiel du réseau trophique; que la qualité des eaux souterraines et de surface est nécessaire pour parvenir à un système alimentaire juste, sain, respectueux de l'environnement *et durable*, tel que décrit dans la stratégie «De la ferme

l'assiette»;

à l'assiette»;

Or. de

Amendement 89

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Adam Jarubas, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution

Considérant K bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la directive-cadre sur l'eau souligne la nécessité de protéger les eaux utilisées pour le captage d'eau potable; que les opérateurs de réseaux d'eau potable devraient pouvoir compter sur des ressources en eau de grande qualité afin que les citoyens ne soient pas obligés de payer des traitements coûteux; qu'il est par conséquent nécessaire de réduire la pollution à la source;

Or. en

Amendement 90

Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution

Considérant K bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant qu'une eau propre et en quantité suffisante est un élément clé pour parvenir à une réelle économie circulaire;

Or. en

Amendement 91

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Inese Vaidere, Adam Jarubas,

Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

**Projet de proposition de résolution
Considérant L**

Projet de proposition de résolution

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

supprimé

Or. en

**Amendement 92
Joanna Kopcińska**

**Projet de proposition de résolution
Considérant L**

Projet de proposition de résolution

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; *que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;*

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe;

Or. pl

**Amendement 93
Stanislav Polčák**

**Projet de proposition de résolution
Considérant L**

Projet de proposition de résolution

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages *et déversoirs vétustes;*

Amendement 94
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages; ***que l'Union européenne devrait s'engager dans des projets hydrauliques respectueux de l'environnement tels que l'hydrolien fluvial, le petit hydrolien et l'hydrolien de basse chute et promouvoir l'utilisation de l'hydrolien dans les circuits hydrauliques;***

Or. fr

Amendement 95
Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages; ***considérant que la perméabilisation de vastes surfaces imperméables pourrait être la solution pour garantir une meilleure capacité de drainage des réseaux urbains de drainage;***

Or. en

Amendement 96
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages, ***en dépit des preuves qui montrent qu'une coordination européenne sur ce sujet apporterait une valeur ajoutée;***

Or. en

Amendement 97
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

Amendement

L. considérant qu'il existe actuellement plus de 21 000 centrales hydroélectriques en Europe; ***que les fleuves européens sont saturés de centrales hydroélectriques;*** que l'Union n'a mené aucune action globale aux fins de la suppression des barrages;

Or. en

Amendement 98
Martin Hojsik

Projet de proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que les changements structurels apportés aux masses d'eau (barrages, endiguements, dragage, changements du niveau d'eau, etc.) font partie des principales pressions sur l'état des masses d'eau^{27 bis};

27 bis.

https://ec.europa.eu/info/news/implementation-report-water-framework-directive-and-floods-directive-questions-and-answers-2019-feb-26_en

Or. en

Amendement 99

Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema

Projet de proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que l'énergie hydroélectrique présente un grand potentiel pour décarboner la production d'électricité et contribue par conséquent à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union en vertu de l'accord de Paris; que, d'après des études de la Commission, la part d'électricité dans la demande d'énergie aura plus que doublé en 2050;

Or. en

Amendement 100

Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que la construction de certains projets d'aménagement pour la maîtrise hydraulique peut représenter une menace importante pour la santé des communautés locales, la qualité des eaux souterraines et l'environnement;

Or. en

**Amendement 101
Martin Häusling**

**Projet de proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne seront pas atteints d'ici l'échéance de 2027 sans d'importants efforts immédiats et supplémentaires;

Or. en

**Amendement 102
Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema**

**Projet de proposition de résolution
Considérant L ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

L ter. considérant que, comparé à l'électricité éolienne ou solaire, l'énergie hydroélectrique est moins fluctuante et contribue par conséquent à la continuité de l'approvisionnement en électricité et à la stabilité des réseaux;

Or. en

Amendement 103

Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema

Projet de proposition de résolution

Considérant L quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

L quater. considérant que l'accumulation hydraulique par pompage représente plus de 90 % de la capacité de stockage de l'énergie de l'Union; que le stockage d'énergie va connaître une hausse massive afin d'assurer la stabilité des réseaux et l'approvisionnement en électricité du fait de l'augmentation de la part des énergies renouvelables, étant donné la plus grande variabilité de ces dernières;

Or. en

Amendement 104

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Considérant M

Projet de proposition de résolution

Amendement

M. considérant que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire efficacement **la pollution des** masses d'eau en diminuant les charges de demande biochimique en oxygène, d'azote et de phosphore dans les eaux résiduaires traitées dans l'Union;

M. considérant que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire efficacement **des polluants ciblés dans les** masses d'eau en diminuant les charges de demande biochimique en oxygène, d'azote et de phosphore dans les eaux résiduaires traitées dans l'Union; **qu'une plus grande attention devrait néanmoins être accordée à la fois aux sources existantes et aux sources nouvelles de pollution;**

Or. en

Amendement 105

**Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiek, Adam Jarubas,
Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber**

**Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que des études montrent que l'analyse des eaux résiduaires peut servir de système d'alerte précoce pour prévoir ou localiser des foyers de COVID-19 et ainsi jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie;

Or. en

Amendement 106

Anja Hazekamp

**Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que le non-respect de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans les régions frontalières entraîne une dégradation des masses d'eau transfrontières couvertes par la directive-cadre sur l'eau, ce qui empêche l'État membre destinataire d'atteindre les objectifs fixés par cette directive;

Or. en

Amendement 107

Esther de Lange

**Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que le non-respect de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans les régions frontalières entraîne une dégradation des masses d'eau transfrontières couvertes par la directive-cadre sur l'eau, ce qui empêche l'État membre destinataire d'atteindre les objectifs fixés par cette directive;

Or. en

Amendement 108

Ulrike Müller, Claudia Gamon

**Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que le bilan azoté brut de l'Union a diminué de 10 % entre 2004 et 2015^{27 bis};

27 bis.

[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Agri-environmental_indicator_-_gross_nitrogen_balance;](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Agri-environmental_indicator_-_gross_nitrogen_balance)

Or. en

Amendement 109

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que les zones urbaines ne cessent de s'étendre et d'augmenter la pression sur les stations de traitement des eaux résiduaires;

Or. en

Amendement 110

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Considérant M ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

M ter. considérant que l'eau revêt une grande valeur dans l'économie européenne et que les secteurs européens dépendant de l'eau génèrent 26 % de la valeur ajoutée brute annuelle de l'Union, il est donc essentiel de garantir en permanence la disponibilité d'une eau de bonne qualité en quantité suffisante pour tous les usages;

Or. en

Amendement 111

Ulrike Müller, Claudia Gamon

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1**

Projet de proposition de résolution

Amendement

1. se félicite du fait que la directive-cadre sur l'eau est parvenue à mettre en place un cadre de gouvernance adéquat aux fins de la gestion intégrée de l'eau **et** à ralentir la détérioration de la qualité de l'eau;

1. se félicite du fait que la directive-cadre sur l'eau est parvenue à mettre en place un cadre de gouvernance adéquat aux fins de la gestion intégrée de l'eau **ainsi qu'à améliorer la qualité de l'eau, ou dans certains cas au moins** à ralentir la

détérioration de la qualité de l'eau;

Or. en

Amendement 112

Ulrike Müller, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée; ***souligne que du fait du risque de manquer l'échéance de 2027, il est nécessaire de continuer la mise en œuvre de la directive au-delà de cette date; invite la Commission à proposer si nécessaire des mises à jour des annexes afin de proposer une solution pour repousser les échéances après 2027 et à présenter une orientation claire sur l'application des dérogations;***

Or. en

Amendement 113

**Sara Cerdas, Maria Arena, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken,
Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée; ***souligne par conséquent***

et accélérée;

qu'aucune révision de la directive-cadre sur l'eau n'est nécessaire; souligne que toute révision pourrait retarder les troisièmes plans de gestion de district hydrographique et la réalisation des objectifs de la directive-cadre sur l'eau et mettre en danger la qualité de l'eau de l'Union;

Or. en

Amendement 114

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée, *en tenant compte du fait que les autorités régionales devraient être impliquées dans la mise en œuvre correcte et appropriée de la directive-cadre sur l'eau afin d'atteindre les objectifs de cette dernière;*

Or. en

Amendement 115

Michal Wiezik, Christophe Hansen

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien

que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée ***et que ses objectifs doivent être intégrés dans les politiques sectorielles, en particulier les politiques en matière d'agriculture, de transport et d'énergie;***

Or. en

Amendement 116

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée; ***invite la Commission à déclarer que la directive-cadre sur l'eau ne sera pas révisée afin de lever l'insécurité juridique;***

Or. en

Amendement 117

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée; ***regrette que cette évaluation ne traite pas des conséquences des arrêts***

Amendement 118
Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée ***pour que toutes les eaux de surface et souterraines atteignent un bon état environnemental d'ici à 2027;***

Amendement 119
Malin Björk

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, ***et souligne qu'aucune modification de celle-ci n'est nécessaire à ce stade,*** bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement 120
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. **se réjouit** du fait que la Commission **ait** déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. **prend note** du fait que la Commission **a** déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée **en tenant compte des enjeux financiers qui y sont liés**;

Or. pl

Amendement 121
Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre doive être améliorée et accélérée;

Amendement

2. se réjouit du fait que la Commission ait déclaré, dans son évaluation, que la directive-cadre sur l'eau était **globalement** adaptée à l'objectif poursuivi, bien que sa mise en œuvre **dans certains domaines** doive être améliorée et accélérée;

Or. en

Amendement 122
Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

2 bis. regrette que l'évaluation de la

Commission n'ait pas pleinement pris en considération les effets de l'arrêt dans l'affaire Weser;

Or. en

Amendement 123
Tiemo Wölken

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient **toujours** pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette **vivement** que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient pas **encore** atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante, **d'un manque d'application des principes de précaution et de pollueur-payeur** et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Or. en

Amendement 124
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des

Amendement

3. regrette **profondément** que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation

dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état; ***note que pour améliorer l'état des masses d'eau, il est crucial que tous les niveaux de gouvernement et d'autorité coopèrent pour intégrer les objectifs de la directive-cadre sur l'eau dans les politiques, la législation et les mesures liées à la directive;***

Or. en

Amendement 125
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, ***que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;***

Amendement

3. regrette ***que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état et*** que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive ***ainsi que de la modification de l'environnement aquatique due à des causes naturelles ou au changement climatique;***

Or. pl

Amendement 126
Marco Dreosto

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état; ***encourage la Commission à promouvoir les investissements privés au moyen de formes de projets de financement, en faisant ainsi participer le secteur privé à la réalisation des objectifs;***

Or. it

Amendement 127

Antoni Comín i Oliveres

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3**

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles, ***que toutes les autorités ayant des compétences en gestion de l'eau n'ont pas été impliquées*** et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Or. en

Amendement 128

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient **toujours** pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette **vivement** que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient pas **encore** atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Or. en

Amendement 129

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient **toujours** pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient pas **encore** atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement 130

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison **de financements insuffisants**, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Amendement

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état; **regrette l'insuffisance des financements alloués à l'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau;**

Amendement 131 Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la moitié des masses

Amendement

3. regrette que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient toujours pas atteints, principalement en raison de financements insuffisants, d'une lenteur dans la mise en œuvre, d'une application insuffisante et d'une utilisation massive des dérogations prévues par la directive **dans certains États membres**, que les objectifs environnementaux ne soient pas assez été intégrés aux politiques sectorielles et que la

d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

moitié des masses d'eau de l'Union ne soient toujours pas en bon état;

Or. en

Amendement 132

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne le rôle crucial des troisièmes plans de gestion de district hydrographique devant être adoptés par les États membres en 2021 en vertu de la directive-cadre sur l'eau pour continuer de renforcer la mise en œuvre et l'application de la directive et garantir le respect des objectifs de la législation de l'Union relative à l'eau avant la fin du troisième cycle en 2027;

Or. en

Amendement 133

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite les États membres à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre et le respect de la directive-cadre sur l'eau; invite la Commission à accroître la disponibilité des financements et à apporter le soutien nécessaire aux États membres dans la mise en œuvre de la

directive-cadre sur l'eau;

Or. en

Amendement 134
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite à inclure, le cas échéant, la connectivité entre les cours d'eau dans les critères techniques de sélection définis dans le cadre de la taxinomie verte de l'Union et à considérer comme durables les projets liés à l'énergie et aux transports uniquement lorsque ceux-ci comprennent des passes migratoires semi-naturelles;

Or. en

Amendement 135
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 ter. souligne la nécessité de restaurer et d'améliorer la qualité de l'eau tout en veillant à ce que l'état des masses d'eau ne se détériore pas; rappelle le principe de non-dégradation, selon lequel les États membres sont tenus de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour empêcher la dégradation de l'état des masses d'eau;

Or. en

Amendement 136
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Amendement

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ***notamment dans les zones d'eau "fermées"*** ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; ***rappelle que la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes comme les cyclones et les tempêtes entraîne une augmentation de la salinité des eaux douces et littorales***, souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Or. fr

Amendement 137
Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des

Amendement

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des

concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations *et* la rareté de l'eau devraient être dûment *prises* en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations, la rareté de l'eau *et leur incidence sur la production alimentaire* devraient être dûment *prises* en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique, *conformément à l'article 2, paragraphe 1, de l'accord de Paris*;

Or. en

Amendement 138 **Edina Tóth**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 4**

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Amendement

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique *ainsi que dans le processus de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (processus de planification de la gestion*

des districts hydrographiques);

Or. en

Amendement 139

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique *peut avoir* des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Amendement

4. constate que le changement climatique *a actuellement et aura à l'avenir* des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur *l'environnement et* plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Or. en

Amendement 140

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce,

Amendement

4. constate que le changement climatique peut avoir des répercussions considérables sur les sources d'eau douce,

avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques *ainsi que sur la qualité de vie des individus*; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Or. en

Amendement 141

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique *peut avoir* des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Amendement

4. constate que le changement climatique *a* des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Or. en

Amendement 142

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. constate que le changement climatique **peut avoir** des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Amendement

4. constate que le changement climatique **a** des répercussions considérables sur les sources d'eau douce, avec des sécheresses entraînant un épuisement des cours d'eau et des concentrations de polluants accrues, ainsi que de fortes précipitations entraînant une augmentation du ruissellement d'origine urbaine et agricole; souligne que la hausse des températures entraîne celle du stress hydrique, avec des effets sur plusieurs secteurs économiques; fait valoir que la résilience des écosystèmes aquatiques, les inondations et la rareté de l'eau devraient être dûment prises en compte dans la stratégie de l'Union à venir en matière d'adaptation au changement climatique;

Or. en

Amendement 143

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

4 bis. note qu'un stress hydrique accru aura des conséquences sur plusieurs secteurs économiques qui dépendent du captage et de l'utilisation de grandes quantités d'eau, tels que l'agriculture irriguée, la production d'énergie hydraulique, les secteurs utilisant de l'eau

de refroidissement et l'industrie du papier;

Or. en

Amendement 144

César Luena

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que les rivières et les zones humides sont les zones les plus menacées bien qu'elles soient considérées comme les plus grands fournisseurs de services des écosystèmes; souligne que les zones humides sont des puits de carbone, qu'elles permettent de stabiliser le climat au niveau mondial, qu'elles jouent un rôle important dans l'atténuation des inondations et des sécheresses, qu'elles fournissent de l'eau propre, qu'elles protègent les côtes, qu'elles rechargent les aquifères souterrains, qu'elles favorisent une grande diversité géologique, qu'elles jouent un rôle essentiel dans le paysage et qu'elles fournissent des services récréatifs et culturels à la société; demande donc instamment à la Commission et aux États membres d'adopter des mesures pour réduire l'exploitation des aquifères; de faire en sorte que le développement urbain se déroule hors des plaines inondables et de respecter la biodiversité des rivières et des zones humides;

Or. es

Amendement 145

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que les autorités nationales et régionales devraient avoir davantage recours à des débitmètres pour veiller à ce que tous les captages soient mesurés et enregistrés, et que les permis devraient être adaptés aux ressources disponibles; invite les États membres et leurs régions à veiller à ce que les utilisateurs rendent régulièrement compte des volumes effectivement captés aux autorités chargées de la gestion des bassins hydrographiques, notamment dans les bassins hydrographiques qui subissent d'importantes pressions liées au captage;

Or. en

Amendement 146

Pernille Weiss

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

4 bis. suggère à la Commission d'aider les États membres à partager et à promouvoir les connaissances et les bonnes pratiques en ce qui concerne les différents efforts d'adaptation au changement climatique déployés à l'échelle régionale et locale dans l'Union;

Or. en

Amendement 147

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

4 ter. invite l'Union et ses États membres, ainsi que les autorités régionales, le cas échéant, à veiller à une récupération effective des coûts, y compris au calcul et à l'internalisation corrects des coûts environnementaux et des coûts en ressources; invite l'Union et les États membres à veiller à ce que les besoins quantitatifs et qualitatifs des habitats et des espèces protégés soient définis et transposés en objectifs spécifiques pour chaque zone protégée de l'Union; demande instamment à l'Union et à ses États membres ainsi qu'aux autorités régionales de veiller à ce que les prochains plans de gestion de district hydrographique soient adoptés dans les délais, en respectant les exigences liées à la consultation publique;

Or. en

Amendement 148

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

4 quater. note que l'eau est une ressource fragile qui a d'importantes implications sociales, économiques, culturelles, politiques et démographiques à travers le monde; invite l'Union, ses États membres et les autorités régionales à renforcer le contrôle des déversoirs d'orage et du ruissellement urbain dans les villes fortement urbanisées;

Or. en

Amendement 149
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. *constate* qu'il existe *une marge* d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. *estime* qu'il existe *un besoin urgent* d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; *invite la Commission à prendre ses responsabilités pour atteindre un bon état chimique et à prendre des mesures décisives au niveau de l'Union si les États membres ne respectent pas les NQE pour les substances prioritaires qui relèvent du champ d'application de la législation de l'Union; estime que les polluants émergents et la toxicité des mélanges peuvent et doivent être traités dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau et de ses directives filles; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau et à ajouter cette liste à la directive sur les normes de qualité environnementale et à la directive sur les eaux souterraines; invite à recourir davantage à la liste de surveillance pour contrôler les polluants potentiels de l'eau et déterminer le risque qu'ils représentent pour l'environnement aquatique;* recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. en

Amendement 150
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe **une marge** d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe **un besoin urgent** d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau **afin de faciliter la réalisation des objectifs de la directive-cadre sur l'eau et de mieux protéger les ressources en eau potable; note que jusqu'ici, la directive sur les normes de qualité environnementale inclut à peine les substances pertinentes pour l'approvisionnement en eau potable; souligne que les substances pertinentes pour la production d'eau potable, telles que les substances per- et polyfluoroalkylées et le diclofénac, devraient être ajoutées à la liste des substances prioritaires;** recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. en

Amendement 151

Ulrike Müller, Nils Torvalds

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5**

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe **une marge d'amélioration** dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à **mettre** à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate **que bien** qu'il existe **des preuves que les directives ont entraîné une réduction de la pollution chimique des eaux européennes, la Commission a relevé des différences inattendues entre les États membres, le processus de mise à jour de la liste des substances prioritaires et la non-prise en compte des effets combinés des mélanges comme les principaux obstacles** dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à

proposer une mise à jour de la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau, *en particulier des substances prioritaires*; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. en

Amendement 152
César Luena

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau *et à aligner la future stratégie pour la durabilité relative aux produits chimiques avec la législation sur l'eau et avec la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité afin que les masses d'eau douce et les écosystèmes qu'elles abritent bénéficient d'une protection adéquate*; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. es

Amendement 153
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe **une marge** d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe **un besoin urgent** d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau **ainsi que dans le contexte de la directive sur les normes de qualité environnementale; note que des différences considérables entre les approches en matière de classification, d'évaluation et de méthodes de déclaration rendent difficiles les comparaisons et les analyses à l'échelle de l'Union;** recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. en

Amendement 154

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5**

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques; **invite la Commission à accélérer son travail d'élaboration de méthodes d'évaluation et de gestion des mélanges chimiques et à compléter son travail par l'introduction d'un facteur d'évaluation des mélanges;**

Or. en

Amendement 155

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques ***et des effets cocktails et demande que la liste des substances prioritaires soit mise à jour en conséquence;***

Or. en

Amendement 156

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il ***existe une marge d'amélioration dans le domaine des*** produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il ***y a encore beaucoup à faire pour empêcher le rejet de*** produits chimiques ***tels que l'acide perfluorooctanoïque et les substances per- et polyfluoroalkylées dans l'eau;*** invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau ***et à fixer un délai pour l'élimination progressive de tous les substances per- et polyfluoroalkylées;*** recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement 157
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées **annexée à** la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées **et à l'ajouter aux annexes des directives filles de** la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement 158
Edina Tóth

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées **annexée à** la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'il existe une marge d'amélioration dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées **annexée à** la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques **et l'élaboration de rapports sur ces derniers**;

Amendement 159
Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. constate qu'***il existe une marge d'amélioration*** dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Amendement

5. constate qu'***une amélioration*** dans le domaine des produits chimiques ***est nécessaire***; invite la Commission à mettre à jour la liste des substances concernées annexée à la directive-cadre sur l'eau; recommande d'élaborer de nouvelles lignes directrices et d'améliorer les méthodes de surveillance des mélanges chimiques;

Or. en

Amendement 160
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Adam Jarubas,
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

5 bis. constate que dans toute l'Europe, les masses d'eau utilisées pour la production d'eau potable subissent de nouvelles pressions qui peuvent nécessiter des efforts de traitement accrus de la part des distributeurs d'eau; invite les États membres à mieux appliquer l'article 7, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau et à prendre des mesures afin de stopper la détérioration des masses d'eau pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine;

Or. en

Amendement 161

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Timo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. constate que dans toute l'Europe, les masses d'eau utilisées pour la production d'eau potable subissent des pressions nouvelles et anciennes qui nécessitent des efforts de traitement et de purification accrus de la part des distributeurs d'eau; invite les États membres à mieux appliquer l'article 7, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de stopper la détérioration des masses d'eau pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine;

Or. en

Amendement 162

Martin Häusling

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. constate que dans toute l'Europe, les masses d'eau utilisées pour la production d'eau potable subissent des pressions qui nécessitent un accroissement des efforts de traitement de la part des distributeurs d'eau;

Or. en

Amendement 163

Anja Hazekamp

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. constate que dans toute l'Europe, les masses d'eau utilisées pour la production d'eau potable subissent des pressions (nouvelles) qui nécessitent des efforts de traitement accrus de la part des distributeurs d'eau; invite les États membres à mieux appliquer l'article 7, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau et à prendre des mesures afin de stopper la détérioration des masses d'eau destinée à la consommation humaine;

Or. en

**Amendement 164
Martin Häusling**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite les États membres à pleinement appliquer l'article 7, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau et à prendre des mesures afin de stopper la détérioration des masses d'eau pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine;

Or. en

**Amendement 165
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Timo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite la Commission à revoir les normes de qualité de la directive sur les eaux souterraines, à améliorer l'homogénéisation des normes et à réduire le large éventail de seuils dans les États membres;

Or. en

Amendement 166

Mick Wallace, Clare Daly

Projet de proposition de résolution Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. observe que *si* le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, ***devrait rester intact, il*** est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. observe que le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 167

Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. ***observe*** que *si* le principe selon

Amendement

6. ***souligne*** que le principe selon

lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, ***il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif);*** souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact; souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 168 **Martin Häusling**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 6**

Projet de proposition de résolution

6. ***observe*** que *si* le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, ***il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers;*** appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. ***estime*** que le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif) ***aux fins de communications sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers;*** souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité ***et la quantité*** de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 169 **Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,** **Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 6**

Projet de proposition de résolution

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres *particuliers*; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres *individuels de qualité*; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif) *qui offrent une possibilité de mieux évaluer les progrès accomplis vers un bon statut de l'eau*; souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité *et la quantité* de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 170

Ulrike Müller, Claudia Gamon, Jan Huitema, Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Andreas Glück

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6**

Projet de proposition de résolution

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif, *les mesures mises en œuvre et les progrès accomplis sur des paramètres particuliers*); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité *et la quantité* de l'eau dans

l'Union;

Or. en

Amendement 171

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. observe que **si** le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, **devrait rester intact, il** est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; **appelle de ses vœux** des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. observe que le **maintien du** principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; **invite la Commission à définir** des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 172

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne

Amendement

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester intact, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne

l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité **et la quantité** de l'eau dans l'Union;

Or. en

Amendement 173
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester **intact**, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Amendement

6. observe que si le principe selon lequel, si un indicateur est mauvais, l'état général est mauvais, devrait rester **la base de l'évaluation**, il est problématique du point de vue de la communication sur les progrès accomplis au regard de paramètres particuliers; appelle de ses vœux des méthodes d'information complémentaires (comme la distance par rapport à l'objectif); souligne l'importance de la transparence et de la communication au public d'informations complètes sur la qualité de l'eau dans l'Union;

Or. pl

Amendement 174
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

6 bis. est particulièrement préoccupé par le rôle de l'agriculture intensive dans l'incapacité à atteindre un bon état de l'eau dans de nombreux États membres; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la politique agricole

Amendement

commune et la stratégie «De la ferme à la table», ainsi que les programmes d'action nitrates et les plans d'action nationaux pour l'utilisation durable des pesticides, œuvrent à une réduction significative et rapide de la pollution agricole des eaux souterraines et de surface par des nutriments, des pesticides et d'autres polluants;

Or. en

Amendement 175
Edina Tóth

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée; **demande une mise** à jour **des** documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire cette pratique;

Amendement

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée; **invite la Commission et les États membres à mettre** à jour **les** documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire cette pratique, **tout en soulignant que ces documents doivent tenir compte des dispositions prévues au paragraphe 4;**

Or. en

Amendement 176
Sara Cerdas, Maria Arena, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken,
Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée;

Amendement

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée;

demande une mise à jour des documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire cette pratique;

demande une mise à jour des documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire *strictement* cette pratique *à des cas limités; invite la Commission à engager rapidement et systématiquement des procédures d'infraction lorsque les dérogations ne sont pas justifiées;*

Or. en

Amendement 177

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée; demande une mise à jour des documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire cette pratique;

Amendement

7. déplore l'application de dérogations à plus de la moitié des masses d'eau européennes, avec une justification limitée; demande une mise à jour des documents d'orientation relatifs à l'application des exemptions afin de réduire cette pratique *et qu'elle n'empêche plus la réalisation des objectifs environnementaux de la directive-cadre sur l'eau;*

Or. en

Amendement 178

Hermann Tertsch, Margarita de la Pisa Carrión

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

7 bis. soutient la modernisation constante des infrastructures d'irrigation par l'innovation et les nouvelles technologies;

Or. es

Amendement 179

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. *regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès **abordable** à l'eau;*

Amendement

8. *rappelle que l'accès à l'eau et aux services hydrosanitaires est un droit de l'homme universel et que, dès lors, tous les citoyens devraient **pouvoir bénéficier d'une quantité minimale vitale journalière par personne** et avoir un accès **gratuit** à l'eau;*

Or. it

Amendement 180

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que

Amendement

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; **souligne que l'utilisation de l'eau dans certaines régions d'Europe menace l'état quantitatif des masses d'eau et dépasse le niveau permettant un maintien du débit écologique;** invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques

tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts *à la fois environnementaux et de ressources*, conformément à la directive-cadre sur l'eau *et au principe du pollueur-payeur*; *invite la Commission à faire appliquer ce principe*; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Or. en

Amendement 181

Mick Wallace, Clare Daly

Projet de proposition de résolution Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. *regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;*

Amendement

8. *est fermement convaincu que tout le monde devrait avoir pleinement accès à l'eau;*

Or. en

Amendement 182

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wieszik, Inese Vaidere, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir **un** accès **abordable** à l'eau;

Amendement

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres, ***eu égard à la contribution des municipalités, de l'industrie et de l'agriculture***; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts ***ainsi que le principe du pollueur-payeur*** conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir accès à ***des services liés à l'utilisation de l'eau abordables***;

Or. en

Amendement 183
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Amendement

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres, ***en particulier eu égard à la contribution insuffisante des municipalités, de l'industrie et de l'agriculture***; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts ***ainsi que le principe du pollueur-payeur*** conformément à la directive-cadre

sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Or. en

Amendement 184
Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. **regrette que** le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, **soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer** et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau **et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts** conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Amendement

8. **invite les États membres à appliquer** le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée **au recouvrement des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau**, et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau, **et que le principe de récupération des coûts devrait être appliqué au regard de ses effets sociaux, environnementaux et économiques, ainsi que des conditions géographiques et climatiques des régions concernées;**

Or. en

Amendement 185
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. regrette que le principe de

AM\1210222FR.docx

Amendement

8. regrette que le principe de

93/187

PE655.641v03-00

récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens *devraient* avoir **un** accès *abordable* à l'eau;

récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau ***et au principe du pollueur-payeur***; insiste toutefois sur le fait que ***le droit à l'eau et à l'assainissement doit être garanti et que*** les tous les citoyens ***doivent*** avoir accès à ***des services liés à l'utilisation de l'eau abordables et de bonne qualité***;

Or. en

Amendement 186 **Stanislav Polčák**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 8**

Projet de proposition de résolution

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Amendement

8. regrette que le principe de récupération des coûts, qui prévoit que tous les utilisateurs de l'eau fournissent une contribution financière effective et proportionnée, soit peu ou pas appliqué dans plusieurs États membres; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques adéquates en matière de tarification de l'eau et à appliquer pleinement le principe de récupération des coûts ***ainsi que le principe du pollueur-payeur*** conformément à la directive-cadre sur l'eau; insiste toutefois sur le fait que tous les citoyens devraient avoir un accès abordable à l'eau;

Or. en

Amendement 187
Mick Wallace, Clare Daly

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle l'article 9, paragraphe 4 de la directive-cadre sur l'eau, qui indique que les États membres ne commettent pas d'infraction à cette directive lorsqu'ils décident, conformément à des pratiques établies, de ne pas appliquer de politiques de tarification de l'eau, dans la mesure où cela ne remet pas en question les buts de la directive et ne compromet pas la réalisation de ses objectifs; rappelle que certains États membres n'appliquent pas de politiques de tarification de l'eau et paient plutôt leurs services liés à l'utilisation de l'eau par la fiscalité générale, tout en maintenant un haut niveau de conservation de l'eau;

Or. en

Amendement 188
Christel Schaldemose, Sara Cerdas

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission à encourager les améliorations en matière d'efficacité énergétique dans les stations d'épuration des eaux résiduaires afin de reconnaître et d'exploiter le potentiel d'économie d'énergie du secteur; souligne que d'après l'évaluation par la Commission de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, les économies d'énergie potentielles s'élèvent à entre 5 500 GWh et 13 000 GWh par an;

Or. en

Amendement 189

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande instamment à la Commission et aux États membres de renforcer les mesures à la source afin de parvenir à un environnement non toxique et à une économie circulaire; souligne que la réduction des émissions à la source soulagerait la pression sur les écosystèmes et diminuerait le coût du traitement de l'eau;

Or. en

Amendement 190

Pernille Weiss

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 bis. note la forte consommation énergétique du secteur de l'eau; invite la Commission à réfléchir à des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et à la possibilité d'utiliser les eaux résiduaires traitées comme une source d'énergie renouvelable «sur site»;

Or. en

Amendement 191

Mick Wallace, Clare Daly

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 ter. *souligne qu'en Europe, un million de personnes sont privées d'accès à l'eau et 8 millions de personnes n'ont pas accès à l'assainissement, que 884 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et qu'un tiers de la population mondiale ne dispose pas d'installations sanitaires élémentaires; rappelle l'initiative citoyenne européenne Right2Water, qui a recueilli plus de 1,8 million de signatures, et rappelle ses revendications, notamment la fin de la libéralisation des services liés à l'utilisation de l'eau, la garantie d'un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et l'inscription du droit à l'eau dans la législation européenne;*

Or. en

**Amendement 192
Mick Wallace, Clare Daly**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

8 quater. *note que la Commission a répondu à l'ICE Right2Water en procédant à la refonte de la directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine; rappelle à la Commission que l'ICE Right2Water comportait d'autres revendications, notamment en ce qui concerne l'assainissement et la fin de la libéralisation des services liés à l'utilisation de l'eau, et s'attend à ce que celles-ci soient traitées en intégralité dans les meilleurs délais; exprime sa déception*

devant l'approche adoptée par la Commission, qui a décidé de répondre à l'ICE Right2Water dans le cadre de la directive relative à l'eau potable, qui n'est pas le cadre approprié et limite les possibilités pour entériner des dispositions concrètes sur l'accès à l'eau, et estime que les mesures proposées dans ce cadre sont loin de garantir l'accès à l'eau pour tous et de répondre à l'ICE Right2Water;

Or. en

Amendement 193

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduelles et d'autres sources, notamment agricoles;

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduelles et d'autres sources, notamment agricoles; *salue à cet égard l'inclusion de l'outil de gestion des nutriments pour une agriculture durable dans le cadre des normes européennes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales, ce qui favorise une meilleure gestion et réduit les fuites de nutriments dans les eaux souterraines et de surface;*

Or. en

Amendement 194

César Luena

Projet de proposition de résolution Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduaires et d'autres sources, notamment agricoles;

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduaires et d'autres sources, notamment agricoles; **demande aux États membres de déterminer de manière appropriée les zones vulnérables à la pollution par les nitrates et de renforcer les mesures adoptées dans le cadre de la directive sur les nitrates;**

Or. es

Amendement 195
Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduaires et d'autres **sources, notamment agricoles;**

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduaires et d'autres **activités humaines; rappelle que l'eutrophisation détériore l'état environnemental des masses d'eau et les rend plus vulnérables aux espèces exotiques envahissantes;**

Or. en

Amendement 196
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de **poursuivre la** lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **des eaux résiduelles et d'autres** sources, notamment **agricoles**;

Amendement

9. souligne qu'il importe **d'intensifier de manière significative les mesures** de lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **de toutes les** sources, notamment **de l'agriculture et des eaux résiduelles non traitées ou insuffisamment traitées**;

Or. en

Amendement 197
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **des eaux résiduelles et d'autres** sources, notamment **agricoles**;

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **de toutes les** sources, notamment **de l'agriculture et des eaux résiduelles non traitées ou insuffisamment traitées**;

Or. en

Amendement 198
Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduelles et d'autres sources, notamment

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduelles **insuffisamment traitées** et

agricoles;

d'autres sources, notamment agricoles;

Or. en

Amendement 199
Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **des eaux résiduelles et d'autres** sources, notamment **agricoles**;

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **de toutes les** sources, notamment **des eaux résiduelles non traitées ou insuffisamment traitées**;

Or. en

Amendement 200
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant des eaux résiduelles et d'autres sources, **notamment agricoles**;

Amendement

9. souligne qu'il importe de poursuivre la lutte contre l'eutrophisation des eaux douces et salées due à l'azote et au phosphore provenant **de l'agriculture**, des eaux résiduelles et d'autres sources;

Or. en

Amendement 201
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

10. relève que les centrales hydroélectriques **fournissent la plus grande** part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages **peut avoir** des effets négatifs sur les habitats et **que** la directive-cadre sur l'eau **impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux** une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur **la qualité** de l'eau **et les écosystèmes**;

10. relève que les centrales hydroélectriques **ne peuvent fournir qu'une** part **limitée** des énergies renouvelables dans l'Union européenne, **car les fleuves sont déjà saturés de centrales hydroélectriques et que les effets du changement climatique devraient nuire à la production des installations existantes dans l'Union**; souligne toutefois que **l'exploitation et** la construction de barrages **ont** des effets négatifs sur **le statut écologique des masses d'eau et des habitats d'eau douce et empêchent d'atteindre les objectifs de** la directive-cadre sur l'eau **et des directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels; invite les États membres à appliquer strictement l'article 4, paragraphe 7, lorsqu'ils autorisent de nouvelles centrales hydroélectriques et à réaliser** une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur **l'état** de l'eau; **invite la Commission à arrêter progressivement le soutien financier à la construction d'installations hydroélectriques, y compris de centrales de pompage, dans des sites vierges et à envisager plutôt de soutenir uniquement la rénovation des installations hydroélectriques existantes afin d'améliorer la performance des passes migratoires tant en amont qu'en aval**;

Or. en

Amendement 202

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10**

Projet de proposition de résolution

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; **appelle de ses vœux** une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau et les écosystèmes;

Amendement

10. **salue l'objectif de la Commission de faire redevenir à courant libre 25 000 kilomètres de cours d'eau en Europe**; relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et **entraîner de fortes pressions sur les eaux de surface**; **rappelle** que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; **invite la Commission et les États membres à veiller à une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau et les écosystèmes et à ce que tous les projets existants et les nouveaux projets potentiels de centrale hydroélectrique respectent les objectifs de la directive-cadre sur l'eau**;

Or. en

Amendement 203

Martin Hojsik, Catherine Chabaud

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10**

Projet de proposition de résolution

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent

Amendement

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent

sur la qualité de l'eau et les écosystèmes;

sur la qualité de l'eau et les écosystèmes;
invite les États membres à s'abstenir de construire des centrales hydroélectriques dans des zones protégées et d'autres projets qui entraînent d'importantes pressions hydromorphologiques;

Or. en

Amendement 204

Ulrike Müller, Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsik

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau *et* les écosystèmes;

Amendement

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; *prend note des avancées réalisées dans le domaine de l'énergie hydroélectrique à faible incidence;* appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité *et la quantité* de l'eau *ainsi que sur* les écosystèmes;

Or. en

Amendement 205

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau **et** les écosystèmes;

Amendement

10. relève **qu'il y a actuellement 21 000 centrales hydroélectriques en Europe et** que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau **et** les écosystèmes;

Or. en

Amendement 206

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. relève que les centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau **et** les écosystèmes;

Amendement

10. relève que **l'énergie hydroélectrique et les petites** centrales hydroélectriques fournissent la plus grande part des énergies renouvelables dans l'Union européenne; souligne toutefois que la construction de barrages peut avoir des effets négatifs sur les habitats et que la directive-cadre sur l'eau impose des critères stricts en matière de protection des conditions hydromorphologiques; appelle de ses vœux une évaluation rigoureuse de l'incidence des altérations qui en résultent sur la qualité de l'eau **et** les écosystèmes;

Or. en

Amendement 207

Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. insiste sur la nécessité d'une approche globale dans le cadre de l'évaluation de l'incidence environnementale des installations hydroélectriques, en incluant le bénéfice social de produire de l'électricité sans émission et de garantir l'approvisionnement en électricité par l'énergie hydroélectrique et l'accumulation hydraulique par pompage; souligne à cet égard la contribution remarquable de l'électricité générée par les centrales hydroélectriques à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union et au respect des engagements de l'Union en vertu de l'accord de Paris; reconnaît qu'il existe des méthodes et des technologies permettant de réduire l'incidence sur l'environnement et la faune aquatique; souligne que les centrales hydroélectriques existantes présentent un fort potentiel d'amélioration de leur efficacité;

Or. en

Amendement 208

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. attire l'attention sur le fait que les pressions les plus répandues sur les masses d'eau de surface sont les pressions

hydromorphologiques, qui touchent 40 % des masses d'eau de surface et comprennent des altérations physiques (26 %), des barrages et des écluses (24 %), des altérations hydrologiques (7 %) ou d'autres altérations hydromorphologiques (7 %); invite les États membres et la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter ces pressions afin de restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau et protéger les écosystèmes;

Or. en

Amendement 209
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. relève que l'effet climatique de l'hydroélectricité est très spécifique à chaque projet, et les émissions de GES sur le cycle de vie peuvent atteindre celles des combustibles fossiles^{27 bis}; affirme par conséquent que tous les projets d'énergie renouvelable ne servent pas un intérêt public supérieur ou ne profitent pas à la société; demande l'application correcte de l'article 4, paragraphe 7, pour que soit pris en considération l'effet individuel et cumulatif des projets, plans et stratégies énergétiques et que les bénéfices et les risques soient évalués de manière objective;

^{27 bis} *Bruckner, T., Bashmakov, I. A., Mulugetta, Y., Chum, H., de la Vega Navarro, A., Edmonds, J., Faaij, A., Fungtammasan, B., Garg, A., Hertwich, E., Honnery, D., Infield, D., Kainuma, M., Khennas, S., Kim, S., Nimir, H. B., Riahi, K., Strachan, N., Wisser, R., et Zhang, X., 2014: «Systèmes*

énergétiques», Changements climatiques 2014: L'atténuation des changements climatiques. Contribution du groupe de travail III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [sous la direction de Edenhofer, O., Pichs-Madruga, R., Sokona, Y., Farahani, E., Kadner, S., Seyboth, K., Adler, A., Baum, I., Brunner, S., Eickemeier, P., Kriemann, B., Savolainen, J., Schlömer, S., von Stechow, C., Zwickel, T., et Minx, J.C.J. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York (État de New York), États-Unis d'Amérique.

Or. en

Amendement 210
Martin Hojsik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. invite la Commission, la BEI et la BERD à arrêter de financer les centrales hydroélectriques et d'autres projets qui ont un risque accru de causer des dommages importants à l'environnement et aux zones riches en biodiversité ou de générer de fortes pressions hydromorphologiques sur l'eau, et à améliorer la publication d'informations et la vigilance concernant les projets qu'elles soutiennent;

Or. en

Amendement 211
Martin Häusling

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. estime que des subventions européennes et des financements publics ne devraient être accordés qu'aux nouvelles centrales hydroélectriques dont les bénéfices dépassent largement les incidences négatives globales;

Or. en

**Amendement 212
Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne que les États membres devraient éviter de construire des centrales hydroélectriques dans les zones protégées;

Or. en

**Amendement 213
Anja Hazekamp**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. demande un renforcement des mesures et un financement suffisant pour améliorer la migration des poissons dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 214
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. note que la suppression des barrages et la restauration des zones humides et des plaines inondables sont des moyens efficaces de rétablir la continuité des cours d'eau et d'améliorer leur statut écologique ainsi que celui des écosystèmes qui y sont liés; invite la Commission à travailler avec les États membres pour respecter l'engagement^{27 bis} de faire redevenir à courant libre au moins 25 000 km de cours d'eau par l'intermédiaire des troisièmes plans de gestion de district hydrographique;

^{27 bis} Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (COM(2020)380).

Or. en

Amendement 215
Martin Hojsik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission, la BEI et la BERD à s'abstenir de financer les centrales hydroélectriques et d'autres projets qui ont un risque accru de causer des dommages importants à l'environnement et aux zones riches en biodiversité ou de générer de fortes pressions hydromorphologiques sur l'eau, et à améliorer la publication d'informations et la vigilance concernant

les projets qu'elles soutiennent;

Or. en

Amendement 216

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. salue l'engagement pris par la Commission dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité de faire redevenir à courant libre au moins 25 000 km de cours d'eau d'ici à 2030 grâce à l'élimination des obstacles et à la restauration des plaines inondables;

Or. en

Amendement 217

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. salue l'objectif défini dans la stratégie en faveur de la biodiversité de faire redevenir à courant libre au moins 25 000 km de cours d'eau grâce à l'élimination des obstacles et à la restauration des plaines inondables;

Or. en

Amendement 218

Claudia Gamon, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Jan Huitema

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. demande donc instamment à la Commission de consulter toutes les directions générales, y compris la DG Énergie, lorsqu'elle évalue l'incidence environnementale des centrales hydroélectriques et de tenir compte de leurs recommandations;

Or. en

**Amendement 219
Michal Wiezik, Christophe Hansen**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11**

Projet de proposition de résolution

Amendement

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de **la qualité** des masses d'eau;

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures, **qui menace l'intégrité des plus grands fleuves d'Europe**, devrait **pleinement respecter le principe de non-dégradation de la directive-cadre sur l'eau ainsi que d'autres législations environnementales, y compris les directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels**, et aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de **l'état écologique et chimique** des masses d'eau;

Or. en

**Amendement 220
Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud**

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau;

Amendement

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait ***pleinement respecter le principe de non-dégradation de la directive-cadre sur l'eau*** et aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau ***afin de protéger la biodiversité et de tendre vers un environnement sans pollution;***

Or. en

Amendement 221
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau;

Amendement

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies ***telles que le branchement à quai des navires,*** permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau;

Or. fr

Amendement 222
Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau;

Amendement

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ***et d'autres polluants*** associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité ***de l'air et*** des masses d'eau;

Or. en

Amendement 223
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau;

Amendement

11. constate que le déplacement du transport de marchandises de la route vers les voies navigables intérieures devrait aller de pair avec un soutien aux carburants durables de substitution et aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la navigation fluviale et d'éviter une détérioration de la qualité des masses d'eau ***et la création d'un stress pour les écosystèmes aquatiques;***

Or. en

Amendement 224

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires;

Amendement

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires; ***demande instamment à la Commission d'aider les États membres à mettre en œuvre la directive en promouvant un financement durable de l'eau et en incitant au développement et au déploiement de technologies de traitement des eaux résiduaires innovantes;***

Or. en

Amendement 225

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles

Amendement

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles

résiduaire dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaire;

résiduaire dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaire; ***invite la Commission à prendre cela en considération dans le cadre de la révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire;***

Or. en

Amendement 226

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiek, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaire dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaire;

Amendement

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaire dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaire; ***invite la Commission à prendre cela en considération lors de l'éventuelle révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaire;***

Or. en

Amendement 227

Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires;

Amendement

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires; ***invite la Commission à prendre cela en considération dans le cadre du processus de révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires;***

Or. en

Amendement 228
Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires;

Amendement

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges ***polluantes***, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires;

Or. en

Amendement 229

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Timo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite du fait que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a permis de réduire les charges, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau; regrette toutefois que l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires n'analyse pas son efficacité en ce qui concerne les rejets d'eaux industrielles résiduaires dans les systèmes de collecte et les installations de traitement des eaux urbaines résiduaires;

Amendement

12. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 230 Martin Häusling

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

12 bis. est d'accord avec l'évaluation par la Commission de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, selon laquelle davantage d'efforts sont nécessaires pour traiter la pollution restante, les nouveaux contaminants préoccupants, l'utilisation d'énergie et la gestion des boues ainsi que les questions de gouvernance (conditions de planification/de réalisation, transparence/reddition de compte, investissements/caractère abordable);

Amendement

Or. en

Amendement 231

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Stanislav Polčák, Adam Jarubas,
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, ***en interaction avec la directive-cadre sur l'eau***, ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations; ***souligne que ni la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, ni la directive-cadre sur l'eau, ne sont pleinement adaptées pour définir des mesures d'adaptation au changement climatique liées aux déversoirs d'orage et aux inondations dans les agglomérations du fait de fortes pluies;***

Or. en

Amendement 232

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations; ***estime que la surveillance et le contrôle des effets des déversoirs d'orage et du ruissellement urbain devraient être renforcés, car ces derniers polluent de***

manière significative les masses d'eau souterraines et de surface;

Or. en

Amendement 233

Tiemo Wölken

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain *eu égard au changement climatique, qui augmente considérablement l'intensité des précipitations*, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Or. en

Amendement 234

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations *ainsi que des effets des eaux résiduaires traitées sur la masse d'eau qui les reçoit*;

Or. en

Amendement 235

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, ***d'augmentation des débordements***, des systèmes individuels et des petites agglomérations ***causés par le changement climatique***;

Or. en

Amendement 236

Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain, des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Amendement

13. relève que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ne tient pas suffisamment compte des problèmes des déversoirs d'orages et du ruissellement urbain ***eu égard au changement climatique, ainsi que des problèmes*** des systèmes individuels et des petites agglomérations;

Or. en

Amendement 237

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wieszik, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 ter. *invite les États membres et les distributeurs d'eau à utiliser systématiquement les tests de dépistage de la COVID-19 dans les eaux résiduaires comme système d'alerte précoce pour soutenir la lutte contre la pandémie;*

Or. en

Amendement 238

Ulrike Müller, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, ***en tout état de cause, en 2027 au plus tard;***

Amendement

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais; ***invite la Commission à émettre des recommandations si des États membres sont susceptibles de dépasser l'échéance de 2027;***

Or. en

Amendement 239

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais ***et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard;***

Amendement

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais, ***conformément aux échéances fixées par la directive-cadre sur l'eau;***

Or. en

Amendement 240
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard;

Amendement

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard; ***estime toutefois que des plans devraient être élaborés pour le cas où les objectifs pour 2027 ne seraient pas atteints en raison de facteurs indépendants de la volonté des États membres, tels que les conditions climatiques ou les modifications naturelles des écosystèmes;***

Or. pl

Amendement 241
Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard;

Amendement

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard; ***invite les États membres à s'appuyer sur l'expertise que leurs autorités régionales et locales ont acquise si elles ont des compétences en matière de gestion de l'eau;***

Or. en

Amendement 242
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. invite les États membres à se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard;

Amendement

14. invite les États membres à ***prendre toutes les mesures nécessaires, y compris à mobiliser les fonds et les ressources humaines nécessaires, pour*** se conformer pleinement à la directive-cadre sur l'eau dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, en 2027 au plus tard;

Or. en

Amendement 243
César Luena

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

14 bis. demande à la Commission et aux États membres d'adopter, au cours du prochain cycle de planification hydrologique, toutes les mesures nécessaires pour faciliter la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques, de promouvoir des solutions fondées sur la nature, de faire participer le secteur financier au moyen d'investissements durables et de favoriser la formation et l'éducation sur la croissance verte;

Or. es

Amendement 244
Catherine Chabaud

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. Considérant que 97,3% des ressources hydriques sur terre provient des océans, et que les eaux souterraines, continentales, de transition, côtières et marines sont liées par le cycle de l'eau et le lien terre-mer, demande à la Commission et aux États membres de mettre en place une approche intégrée entre la directive Cadre sur l'Eau et la Directive Cadre sur la Stratégie Milieu Marin;

Or. fr

Amendement 245

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiedo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15**

Projet de proposition de résolution

Amendement

15. demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des directives sur l'eau par une assistance technique, des formations adéquates *et* le partage de bonnes pratiques et de connaissances techniques;

15. demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des directives sur l'eau par une assistance technique, des formations adéquates, le partage de bonnes pratiques et de connaissances techniques *et la promotion de programmes d'échange professionnel entre les États membres;*

Or. en

**Amendement 246
Anja Hazekamp**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15**

Projet de proposition de résolution

15. demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des directives sur l'eau par une assistance technique, des formations adéquates et le partage de bonnes pratiques et de connaissances techniques;

Amendement

15. demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des directives sur l'eau par une assistance technique, des formations adéquates et le partage de bonnes pratiques et de connaissances techniques ***afin de garantir la réalisation des objectifs de la directive-cadre sur l'eau;***

Or. en

Amendement 247
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

15. demande à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des directives sur l'eau par une assistance technique, des formations adéquates et le partage de bonnes pratiques et de connaissances techniques;

Amendement

15 bis. demande qu'un soutien financier suffisant soit alloué à la restauration des cours d'eau par l'intermédiaire du Fonds pour une transition juste de l'Union et des politiques de cohésion et de développement rural et que des investissements privés soient mobilisés pour les projets fondés sur la nature, y compris par l'intermédiaire du Fonds européen pour la relance;

Or. en

Amendement 248
César Luena

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à

Amendement

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à

poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible et d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible et d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau; ***demande également à la Commission de renforcer ses ressources liées aux procédures d'infraction de la législation environnementale de l'Union de façon à réduire les délais de procédures actuels;***

Or. es

Amendement 249
Edina Tóth

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible ***et d'ici 2027 au plus tard;*** demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Amendement

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Or. en

Amendement 250
Marco Dreosto

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau **dès que possible et** d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Amendement

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Or. it

Amendement 251

Nicolae Ștefănuță, Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible et d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Amendement

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible et d'ici 2027 au plus tard; demande instamment à la Commission de donner suite, **en prenant rapidement des mesures strictes**, aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Or. en

Amendement 252

Ulrike Müller, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible **et d'ici 2027 *au plus tard***; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Amendement

16. invite la Commission à prendre promptement des mesures strictes visant à poursuivre les infractions des États membres pour que ceux-ci se mettent en conformité avec la directive-cadre sur l'eau dès que possible, ***en vue de parvenir à une conformité totale*** d'ici 2027; demande instamment à la Commission de donner suite aux procédures d'infraction ouvertes pour violation systémique de la législation sur l'eau;

Or. en

Amendement 253

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Mairead McGuinness, Agnès Evren

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

16 bis. souligne que des synergies entre différentes politiques sont essentielles pour une mise en œuvre efficace de la directive-cadre sur l'eau; invite la Commission à analyser, dans le cadre des analyses d'impact des mesures pertinentes en vertu du pacte vert pour l'Europe, les possibilités de renforcer les synergies et d'intégrer les objectifs de la législation sur l'eau dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et l'énergie; salue l'annonce de la Commission, dans sa communication sur le pacte vert pour l'Europe, d'initiatives telles que le nouveau plan d'action pour une économie circulaire et l'ambition zéro pollution; salue la directive sur les plastiques à usage unique en tant que mesure importante de contrôle de la pollution à la source;

Amendement

Amendement 254
Nicolae Ștefănuță

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite les États membres à créer des cadres juridiques qui empêchent la survenance de situations dans lesquelles les entités gérant les masses d'eau sont financées par des activités qui détériorent l'état chimique et écologique de ces dernières;

Or. en

Amendement 255
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne qu'il importe de respecter le principe de précaution et le principe du pollueur-payeur, tels qu'énoncés à l'article 191 du traité FUE, dans le cadre de la protection des masses d'eau de l'Union et de la mise en œuvre de la législation sur l'eau;

Or. en

Amendement 256
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Mairead McGuinness, Agnès Evren

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 ter. salue le fait que stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 examine la possibilité d'adopter une méthode au niveau de l'Union ainsi que des dispositions pour cartographier les écosystèmes, les évaluer et les ramener à un bon état écologique; salue particulièrement l'objectif de la Commission de faire redevenir à courant libre au moins 25 000 km de cours d'eau;

Or. en

Amendement 257
Nicolae Ștefănuță

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

16 ter. invite les États membres à séparer clairement les entités chargées de la gestion des masses d'eau et celles chargées de l'évaluation de l'état des masses d'eau;

Or. en

Amendement 258
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne

17. souligne qu'il importe d'aligner **la législation sectorielle, telle que** la politique agricole commune (PAC), **la directive**

la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

*relative à l'eau potable, la directive sur les nitrates, le règlement sur les produits phytopharmaceutiques, la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et le règlement REACH, sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture, l'industrie et les ménages; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; **note que pour réduire l'incidence de l'agriculture sur les masses d'eau couvertes par la directive-cadre sur l'eau, la réduction de l'utilisation d'engrais et de l'utilisation et des risques des pesticides préconisée par la stratégie «De la ferme à la table» et l'ambition zéro pollution prévue par le pacte vert pour l'Europe devraient être intégrées et pleinement mises en œuvre dans les plans stratégiques relevant de la PAC;***

Or. en

Amendement 259

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; **invite la Commission à veiller à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau par l'intermédiaire de la**

politique de cohésion (RDC^{27 bis}, FEDER/FC^{27 ter}) et conformément au deuxième objectif politique du RDC; estime que le RDC devrait prévoir un domaine d'intervention spécifique pour la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, tandis que des opérations, avec des indicateurs appropriés, devraient avoir pour priorité de soutenir les investissements contribuant à l'atteinte d'un bon état des masses d'eau;

27 bis Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (COM(2018) 375 final), du 29.5.2018.

27 ter. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (COM(2018) 372 final), du 29.5.2018.

Or. en

Amendement 260

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, Rovana Plumb, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne

la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC *et* de la stratégie en faveur de la biodiversité;

la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC, de la stratégie en faveur de la biodiversité *et de la stratégie «De la ferme à la table»*; *déplore toutefois le manque d'attention accordée aux questions de quantité d'eau, qui sont étroitement liées aux prélèvements excessifs à des fins d'irrigation agricole; invite la Commission à définir la pollution des eaux douces (pesticides, biocides, produits pharmaceutiques) et les prélèvements excessifs comme l'un des sujets prioritaires dans les recommandations aux États membres liées à la PAC et dans le cadre de la révision des plans stratégiques relevant de la PAC;*

Or. en

Amendement 261
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC *et* de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC, de la stratégie en faveur de la biodiversité *et de la stratégie «De la ferme à la table»*; *déplore toutefois le manque d'attention accordée aux questions de quantité d'eau, qui sont étroitement liées aux prélèvements excessifs à des fins d'irrigation agricole; invite la Commission à définir la pollution des*

eaux douces et les prélèvements excessifs comme des sujets prioritaires dans les recommandations aux États membres liées à la PAC et dans le cadre de la révision des plans stratégiques relevant de la PAC;

Or. en

Amendement 262

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Inese Vaidere

Projet de proposition de résolution Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***demande l'ajout de mesures de financement écologique dans le cadre de la révision de la PAC afin de lutter contre le changement climatique, la pollution de l'eau et les prélèvements excessifs et de garantir une gestion durable de l'eau; demande instamment aux États membres de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions de la directive sur les nitrates et de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides;***

Or. en

Amendement 263

Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne **la nécessité de renforcer** les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC **et** de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne les mesures de protection des eaux dans l'agriculture **et les ressources budgétaires soutenant leur mise en œuvre**; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; **demande l'ajout d'un financement écologique dans le cadre de la révision de la PAC afin d'aider l'agriculture européenne à lutter contre le changement climatique, la pollution de l'eau et les prélèvements excessifs et de garantir une gestion durable de l'eau**;

Or. en

Amendement 264
Martin Hojsík, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; **demande la transposition législative des objectifs pertinents du pacte vert pour l'Europe, tels que la réduction de 50 % de l'utilisation et des risques des pesticides, la réduction de 50 % de**

l'utilisation de pesticides à haut risque et la réduction des pertes de nutriments d'au moins 50 % d'ici 2030, par l'intermédiaire de plans stratégiques afin de protéger l'eau de la pollution;

Or. en

Amendement 265

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***demande d'envisager que les mesures supplémentaires, notamment les mesures visant à contribuer à l'objectif de faire redevenir à courant libre 25 000 km de cours d'eau, bénéficient d'investissements non productifs en vertu du deuxième pilier de la PAC, car les États membres devraient fixer des valeurs nationales explicites concernant les objectifs pertinents dans leurs plans stratégiques^{27 bis};***

27 bis. L'annexe de la stratégie en faveur de la biodiversité indique que des «mesures destinées à faire en sorte que les plans stratégiques relevant de la PAC adoptés par les États membres fixent des valeurs nationales explicites concernant les objectifs pertinents de la stratégie sur la biodiversité» seront prises à partir

de 2020;

Or. en

Amendement 266

Ulrike Müller, Nils Torvalds

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17**

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture, ***par exemple par une utilisation plus efficace des nutriments***; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***souligne la nécessité d'un financement supplémentaire des mesures écologiques dans le cadre de la révision de la PAC afin de lutter contre le changement climatique et de garantir une gestion durable de l'eau***;

Or. en

Amendement 267

Tiemo Wölken

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17**

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se

félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***souligne la nécessité d'augmenter significativement le financement des deux piliers de la PAC afin de lutter contre le changement climatique et d'améliorer la qualité des sols et la gestion de l'eau;***

Or. en

Amendement 268
Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***demande l'ajout de mesures financières dans le cadre de la révision de la PAC afin de garantir une gestion durable de l'eau;***

Or. en

Amendement 269
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***et appelle à renforcer les liens stratégiques terre-mer dans la mise en œuvre de politiques de bonne gestion de l'eau;***

Or. fr

Amendement 270

Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité; ***souligne la nécessité de faire de l'eau une priorité dans les nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC;***

Or. en

Amendement 271

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments, **d'objectifs de réduction des pesticides et de l'augmentation de l'agriculture biologique** dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Or. en

Amendement 272
Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Amendement

17. souligne qu'il importe d'aligner la politique agricole commune (PAC) sur la directive-cadre sur l'eau en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mesures de protection des eaux **et d'efficacité d'utilisation** dans l'agriculture; se félicite de l'inclusion de l'amélioration de la gestion des nutriments dans les objectifs des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC et de la stratégie en faveur de la biodiversité;

Or. en

Amendement 273
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne que la crise actuelle de la biodiversité devrait être pleinement prise en compte par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de l'eau, en limitant les facteurs de stress pour les écosystèmes aquatiques et en restaurant les écosystèmes dégradés; souligne l'importance de la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030; rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, il convient de veiller à sa pleine conformité avec la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité, les directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels et les autres législations environnementales;

Or. en

**Amendement 274
Catherine Chabaud**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. rappelle que les zones humides, tout comme les écosystèmes marins et côtiers jouent un rôle fondamental dans la régulation de l'eau et du climat, et fournissent des services à travers leurs écosystèmes naturels, leurs ressources, et le développement d'activités économiques ou culturelles, qui dépendent tous d'un bon état écologique des ressources hydriques;

Or. fr

Amendement 275

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, Rovana Plumb, Tiemo Wölken,
Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. estime que jusqu'ici, les dispositions de la PAC liées à l'eau ont été clairement insuffisantes pour soutenir les objectifs de la directive-cadre sur l'eau; souligne qu'il importe que la future PAC garantisse la cohérence des politiques en renforçant les éléments de conditionnalité liés à l'eau, en rendant les paiements liés à Natura 2000 et à la directive-cadre sur l'eau obligatoires pour les États membres et en prévoyant de solides garanties pour que tout investissement en soutien à l'irrigation soit conforme à l'objectif de parvenir à un bon état de l'eau d'ici 2027;

Or. en

Amendement 276

Martin Häusling

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne qu'il importe que la future PAC garantisse la cohérence des politiques en i) renforçant les éléments de conditionnalité liés à l'eau, ii) rendant les paiements liés à Natura 2000 et à la directive-cadre sur l'eau obligatoires pour les États membres et iii) prévoyant de solides garanties pour que tout investissement en soutien à l'irrigation soit conforme à l'objectif de parvenir à un bon état de l'eau d'ici 2027;

Amendement 277
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne que l'évaluation de la Commission a conclu à un financement insuffisant et affirme qu'au minimum, les mesures fondamentales définies à l'article 11, paragraphe 3, alinéas e, h, j et k devraient faire partie des exigences légales de gestion mentionnées à l'annexe III du règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC;

Or. en

Amendement 278
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 quater. demande instamment à la Commission et aux États membres de renforcer les synergies entre la législation sur l'eau, la législation sur la biodiversité et la législation environnementale, ainsi qu'entre la stratégie en faveur de la biodiversité, la stratégie «De la ferme à l'assiette» et le futur plan d'action zéro pollution, en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau et la réalisation des objectifs de la directive-cadre sur l'eau, en introduisant des mesures appropriées à l'échelle européenne et nationale pour mieux

protéger en particulier les petites masses d'eau, les zones humides et les écosystèmes des eaux souterraines dans le cadre de la gestion des bassins hydrographiques, notamment dans les exigences d'information, les orientations et les projets;

Or. en

Amendement 279
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 quater. invite la Commission et les États membres à renforcer les synergies entre les politiques de l'eau et les politiques en faveur de la biodiversité en introduisant des mesures appropriées à l'échelle européenne et nationale pour mieux protéger en particulier les petites masses d'eau, les zones humides et les écosystèmes des eaux souterraines dans le cadre de la gestion des bassins hydrographiques, notamment dans les exigences d'information, les orientations et les projets;

Or. en

Amendement 280
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité

de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe; **salue les objectifs de réduction de 50 % de l'utilisation et des risques des pesticides définis par la stratégie «De la ferme à l'assiette» et la décision de revoir la directive relative à l'utilisation durable des pesticides; souligne la nécessité de réduire de toute urgence l'incidence des pesticides sur les ressources en eau potable en donnant la priorité à la protection de ces ressources dans le cadre des processus d'autorisation (ou de renouvellement) des pesticides et de l'application de ces derniers;**

Or. en

Amendement 281 **Martin Häusling**

Projet de proposition de résolution **Paragraphe 18**

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides, **de biocides et de produits pharmaceutiques** et les métabolites dans les masses d'eau en Europe; **demande instamment à la Commission d'adopter des lignes directrices pour l'harmonisation des réseaux de mesure et des déclarations de données; demande instamment aux États membres d'avoir recours à leurs réseaux de surveillance complets lorsqu'ils transmettent des données à la Commission;**

Or. en

Amendement 282
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les ***principales sources d'émission des substances dangereuses, y compris les résidus médicamenteux, radioactifs, les microplastiques***, les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Or. fr

Amendement 283
Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau ***et des polluants environnementaux***, en recueillant, entre autres, des données sur ***les substances préoccupantes, les microplastiques, les produits pharmaceutiques***, les résidus de pesticides et les métabolites ***ainsi que les autres polluants émergents*** dans les masses d'eau en Europe;

Or. en

Amendement 284
Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur **les produits pharmaceutiques, les microplastiques**, les résidus de pesticides et les métabolites **ainsi que les autres polluants émergents** dans les masses d'eau en Europe;

Or. en

Amendement 285

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides **et** les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides, les métabolites, **les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les microplastiques et les autres polluants émergents** dans les masses d'eau en Europe;

Or. en

Amendement 286

Pernille Weiss, Christophe Hansen

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe ***et d'appliquer les techniques les plus récentes disponibles aux capteurs modernes;***

Or. en

Amendement 287

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18**

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides ***et*** les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides, les métabolites, ***les substances per- et polyfluoroalkylées, les résidus de produits pharmaceutiques et les microplastiques*** dans les masses d'eau en Europe;

Or. en

Amendement 288

Michal Wiezik

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18**

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer

Amendement

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer

les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites *ainsi que les biocides et les produits pharmaceutiques* dans les masses d'eau en Europe;

Or. en

Amendement 289
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. demande instamment à la Commission de rationaliser et d'améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, en recueillant, entre autres, des données sur les résidus de pesticides et les métabolites dans les masses d'eau en Europe;

Amendement

18. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 290
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

18 bis. salue la stratégie «De la ferme à l'assiette» et la stratégie en faveur de la biodiversité, le renforcement des mesures pour traiter de l'utilisation et des risques des pesticides et la décision de réviser la directive relative à l'utilisation durable des pesticides; souligne la nécessité de réduire de toute urgence l'incidence des pesticides sur les ressources en eau

Amendement

potable en donnant la priorité à la protection de ces ressources dans le cadre des processus d'autorisation (ou de renouvellement) des pesticides et de l'application de ces derniers et de garantir le plus haut niveau de protection de ces ressources contre toute contamination par des résidus de pesticides; rappelle que seule une conformité totale avec la législation en vigueur sur l'autorisation (règlement (CE) n° 1107/2009) et l'utilisation durable (directive 2009/128/CE) des pesticides garantira que les pesticides mis sur le marché européen n'ont pas d'incidences inacceptables sur les eaux souterraines;

Or. en

Amendement 291
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. salue les objectifs ambitieux de réduction l'utilisation et des risques des pesticides et la révision de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides; souligne la nécessité de réduire de toute urgence l'incidence des pesticides sur les ressources en eau potable également dans le cadre des processus d'autorisation (ou de renouvellement) des pesticides;

Or. en

Amendement 292
Malin Björk

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. demande un changement de méthode pour mesurer les progrès accomplis en matière d'amélioration de l'état de l'eau, afin d'évaluer le volume et le degré d'amélioration plutôt que de compter le nombre de masses d'eau qui ont atteint un bon état, qui constitue une mauvaise façon d'évaluer l'efficacité des mesures;

Or. en

Amendement 293
Esther de Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission à aider et à soutenir les États membres dans la coordination transfrontière des masses d'eau couvertes par la directive-cadre sur l'eau; invite les États membres à donner la priorité aux mesures issues de la directive-cadre sur l'eau et à la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans les régions transfrontalières et à améliorer leur coopération autour des districts hydrographiques internationaux;

Or. en

Amendement 294
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission à aider et à soutenir les États membres dans la coordination transfrontière des masses d'eau couvertes par la directive-cadre sur l'eau; invite les États membres à donner la priorité aux mesures issues de la directive-cadre sur l'eau et à la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans les régions transfrontalières et à améliorer leur coopération autour des districts hydrographiques internationaux;

Or. en

Amendement 295

Martin Hojsík, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission, dans le cadre de son plan d'action zéro pollution, à faciliter l'utilisation de méthodes de surveillance non invasives et d'indicateurs biologiques afin de réduire au minimum l'exposition des humains et de la faune à des polluants dans l'air, le sol et l'eau;

Or. en

Amendement 296

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. demande à la Commission de fixer des objectifs afin de prévenir le rejet, par des mégots de cigarettes, de substances chimiques qui polluent l'eau;

Or. it

Amendement 297

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 ter. note que la directive sur les nitrates joue un rôle clé dans la réduction des pressions agricoles sur la qualité de l'eau; invite les États membres à pleinement mettre en œuvre et respecter les exigences de la directive sur les nitrates (directive du Conseil 91/676/CEE) et de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128/CE);

Or. en

Amendement 298

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 quater. invite les États membres à définir les mesures de mise en œuvre nécessaires pour parvenir à un bon état des masses d'eau et de concevoir les

programmes de mesures en s'appuyant sur les meilleures données disponibles; invite les États membres et la Commission à rendre publics les programmes de mesures des États membres et les évaluations respectives de ces programmes afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et de stratégies et d'améliorer l'accès du public à l'information;

Or. en

Amendement 299

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 quinquies. souligne la nécessité d'harmoniser les données sur l'eau et de créer des normes obligatoires de déclaration pour les États membres afin de promouvoir la transparence des données; invite la Commission à continuer d'améliorer le système européen d'information sur l'eau pour en faire un outil d'information convivial pour tous les citoyens de l'Union qui donne des informations sur la quantité, la qualité et la disponibilité des ressources en eau tout en comparant la gestion des masses d'eau;

Or. en

Amendement 300

Sara Cerdas, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 sexies (nouveau)**

18 sexies. *note le potentiel de la numérisation et de l'intelligence artificielle pour améliorer la gestion et la surveillance des masses d'eau en générant de meilleures données et en analysant les informations pour soutenir les décideurs, étant donné qu'elles pourraient grandement contribuer à la détection de petits changements dans la qualité de l'eau qui pourraient représenter une menace pour les masses d'eau, à l'évaluation des bonnes pratiques et à la définition des mesures les plus rentables;*

Or. en

Amendement 301

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation; ***souligne qu'il importe de trouver des synergies entre l'évaluation des risques d'inondation et la planification de la prévention des catastrophes et de la préparation préalable dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union; note qu'une approche globale de la gestion de l'eau et de l'adaptation au changement climatique permettrait d'apporter une réponse plus efficace et de réduire l'incidence des phénomènes extrêmes; invite la Commission et les États membres à placer la restauration des plaines inondables et***

des zones inondables ainsi que la protection des masses d'eau souterraines au cœur de ces plans, car des masses d'eau et des écosystèmes en bon état sont essentiels pour réduire l'incidence négative des sécheresses et des inondations;

Or. en

Amendement 302

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Adam Jarubas, Mairead McGuinness, Alexander Bernhuber

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Amendement

19. *reconnait que le captage d'eau en Europe a diminué de plus de 20 % au cours de ces 15 dernières années; note cependant que huit pays, représentant 46 % de la population européenne, peuvent être considérés comme étant en situation de stress hydrique, et que le nombre de pays en situation de stress hydrique est en augmentation constante;* invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Or. en

Amendement 303

Martin Häusling

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite *la Commission et* les États

Amendement

19. invite les États membres à élaborer

membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation; ***invite la Commission et les États membres à placer la restauration des plaines inondables et des zones inondables ainsi que la protection des masses d'eau souterraines au cœur de ces stratégies et de ces plans, car des masses d'eau et des écosystèmes en bon état sont essentiels pour réduire l'incidence négative des sécheresses et des inondations;***

Or. en

Amendement 304
César Luena

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Amendement

19. invite la Commission ***à mettre en place une stratégie européenne contre la désertification*** et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation; ***demande que l'Union se déclare touchée par la désertification dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification;***

Or. es

Amendement 305
Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Amendement

19. invite la Commission et les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation, ***en y intégrant une forte numérisation des systèmes de contrôle et d'alerte précoce, afin de favoriser la prise de décisions efficaces et fondées sur les données concernant les mesures de protection, de réaction et de communication;***

Or. en

Amendement 306

Ulrike Müller, Claudia Gamon, Nils Torvalds

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite ***la Commission et*** les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Amendement

19. invite les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse, ***notamment eu égard à l'approvisionnement en eau potable et à la production alimentaire,*** dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Or. en

Amendement 307

Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. invite la Commission *et* les États membres à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Amendement

19. invite la Commission, les États membres *et, le cas échéant, les autorités régionales*, à élaborer des stratégies de gestion de la sécheresse dans le cadre des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation;

Or. en

Amendement 308

Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 bis. note qu'un domaine dans lequel la directive-cadre sur l'eau a été jugée inefficace par les parties prenantes est la gestion des effets des inondations^{27 bis}; souligne à cet égard que les États membres, en ce qui concerne leurs choix en matière d'utilisation des financements de l'Union, ne répugnent pas à l'idée d'étendre les zones irriguées malgré le mauvais état quantitatif des masses d'eau dans les districts hydrographiques concernés; rappelle que les dépenses publiques devraient contribuer aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau et aux adaptations nécessaires, et ne devraient jamais aller à l'encontre de ces objectifs;

^{27 bis.} ***Bilan de qualité de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations», page 66:***

https://ec.europa.eu/environment/water/fitness_check_of_the_eu_water_legislation/documents/Study%20report%20FC%20WFD%20and%20FD_Final%20report_TRI

Or. en

Amendement 309

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 bis. souligne qu'environ un quart des eaux détournées de l'environnement naturel de l'Union est destiné à des usages agricoles, et que cette proportion s'élève à 80 % en Europe du Sud; salue l'accord concernant le nouveau règlement relatif à la réutilisation de l'eau, qui facilitera l'utilisation des eaux urbaines résiduaires traitées aux fins de l'irrigation agricole;

Or. en

Amendement 310

Hermann Tertsch, Margarita de la Pisa Carrión

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 bis. souligne la nécessité de doter l'observatoire européen de la sécheresse d'un système d'alerte avancée avec des indicateurs de télédétection capables de surveiller l'état de la végétation et sa réaction à la sécheresse;

Or. es

Amendement 311
Michal Wiezik

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

19 ter. est préoccupé par le fait que les États membres qui ne considèrent pas les captages d'eau comme une question importante accordent une attention limitée aux risques posés par le changement climatique et que, du fait des connaissances limitées sur les captages actuels, ces États membres risquent de ne pas lutter contre le changement climatique et de ne pas traiter les problèmes des nouveaux prélèvements (excessifs) qui pourraient survenir dans des districts hydrographiques n'ayant historiquement pas été confrontés à des problèmes de captage^{27 bis}; demande une pleine intégration des questions liées au changement climatique dans le cadre de la mise en œuvre de la directive et souligne par ailleurs à cet égard le potentiel des solutions fondées sur la nature:

*^{27 bis.} Bilan de qualité de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations», page 199:
https://ec.europa.eu/environment/water/fitness_check_of_the_eu_water_legislation/documents/Study%20report%20FC%20WFD%20and%20FD_Final%20report_TRI%20TEC6327EU.pdf*

Or. en

Amendement 312
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse ***par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;***

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse ***et les pénuries d'eau en donnant la priorité par rapport à d'autres usages au captage d'eau pour la production d'eau potable, afin de garantir le respect du droit de l'homme à l'eau, et en mettant en œuvre des solutions innovantes pour recueillir les eaux de pluie et les inondations en vue d'un usage ultérieur; estime que des recherches et des investissements supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir des mesures aidant à combattre la sécheresse et les pénuries d'eau;***

Or. en

Amendement 313
Adam Jarubas

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse ***par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;***

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse ***et les pénuries d'eau en donnant la priorité au captage d'eau pour la production d'eau potable, afin de garantir le droit de l'homme à l'eau, et en mettant en œuvre des solutions innovantes pour mettre en réserve les eaux de pluie et les inondations en vue d'un usage ultérieur; encourage la recherche et les investissements en ce sens;***

Or. en

Amendement 314
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse ***par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinés à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;***

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse ***et les pénuries d'eau en donnant la priorité par rapport à d'autres usages au captage d'eau pour la production d'eau potable, afin de garantir le droit de l'homme à l'eau, et en mettant en œuvre des solutions innovantes pour mettre en réserve les eaux de pluie et les inondations en vue de leur infiltration dans le sol ou d'un usage ultérieur;***

Or. en

Amendement 315
Marco Dreosto

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinés à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinés à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens; ***suggère de faire participer le secteur agricole également, étant donné qu'il s'agit du secteur le plus touché tant en période de sécheresse qu'en cas d'inondation; recommande, en outre, de faire participer la protection civile, qui pourrait constituer un atout dans le processus;***

Or. it

Amendement 316
Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; ***et d'intégrer des projets de récupération des eaux de pluies dans la conception de bâtiments et d'infrastructures, par des bassins de stockage souterrains et des doubles systèmes de distribution de l'eau dans les habitations***; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Or. fr

Amendement 317
Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens; ***note que la réutilisation des carrières désaffectées ne devrait pas être la seule solution et qu'elle pourrait ne pas être appropriée dans certains cas; invite l'Union et ses États membres à trouver un équilibre entre ces deux solutions***;

Or. en

Amendement 318
César Luena

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. suggère de combattre la sécheresse par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Amendement

20. suggère de combattre la sécheresse, ***entre autres***, par des projets de réutilisation des carrières désaffectées, transformées en bassins destinées à recueillir les eaux de pluie et les inondations; encourage la recherche et les investissements en ce sens;

Or. es

Amendement 319
Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la Commission et les États membres à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; suggère qu'il existe des solutions, telles que les toits verts ou bleus, la perméabilisation du réseau routier et des sols ou le stockage de toutes les eaux de pluie récupérables dans le sous-sol ou la végétation; note que les villes devraient adopter une approche de retour à la nature, en réduisant sensiblement l'asphalte dans certaines zones et en le remplaçant par des matériaux poreux qui permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol, et en promouvant la création de plus d'espaces verts et de jardins urbains; note qu'il est nécessaire de conserver l'eau de pluie, de la traiter, de la stocker et de la

réutiliser;

Or. en

Amendement 320

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

20 bis. relève l'étude de l'OCDE qui estime que 253 milliards d'euros supplémentaires doivent être investis dans le secteur européen de l'eau jusqu'en 2030 pour maintenir ou atteindre la pleine conformité avec la législation sur l'eau pertinente; invite la Commission et les États membres à redoubler d'efforts au niveau national pour préserver les infrastructures existantes, réinvestir dans celles-ci et s'attaquer au problème des nouveaux contaminants préoccupants et aux autres défis sociétaux;

Or. en

Amendement 321

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiedo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

20 bis. demande instamment à la Commission de financer la recherche et le développement de stratégies pour lutter contre les substances omniprésentes, persistantes, bioaccumulables et toxiques afin d'améliorer la qualité des masses

d'eau et de réduire les risques pour la santé animale et humaine et l'environnement;

Or. en

Amendement 322
Eleonora Evi

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

20 bis. demande aux États membres de garantir la pleine participation des citoyens à la planification et à la mise en œuvre des plans de prévention contre les inondations et des travaux destinés à sécuriser les cours d'eau;

Or. it

Amendement 323
Martin Häusling

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

Amendement

21. invite *les États membres* à *repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;*

21. invite *la Commission* à soutenir financièrement les solutions fondées sur la nature *et à ajuster les flux de financement existants liés à la gestion de l'eau et à d'autres utilisations des sols pertinentes (agriculture, restauration des habitats), y compris les subventions, afin d'abandonner les mesures techniques traditionnelles en faveur de solutions fondées sur la nature;*

Or. en

Amendement 324

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Timo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne **posent pas de problèmes environnementaux** ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Amendement

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne **nuisent pas à l'environnement** ou **qui n'ont pas d'effets néfastes sur la** santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature; **souligne qu'il importe d'ajuster les flux de financement existants liés à la gestion de l'eau et à d'autres utilisations des sols pertinentes (agriculture, restauration des habitats), y compris les subventions, afin d'abandonner les mesures techniques traditionnelles en faveur de solutions fondées sur la nature;**

Or. en

Amendement 325 Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la

Amendement

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures **mais également identifier les infrastructures présentant un mauvais fonctionnement et qui ne sont pas aux**

nature;

normes; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature ***notamment dans des infrastructures d'épuration carbo-neutres ou fonctionnant par lagunage***;

Or. fr

Amendement 326

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Amendement

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes ***durables et en particulier*** les solutions fondées sur la nature, ***telles que la restauration des zones humides et des plaines inondables ou la réhumidification des tourbières drainées***;

Or. en

Amendement 327

Dolors Montserrat

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas

Amendement

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas

de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature ***tout en promouvant davantage les partenariats public-privé***;

Or. en

Amendement 328
Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Amendement

21. invite les États membres ***et, le cas échéant, les autorités régionales***, à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Or. en

Amendement 329
Joanna Kopcińska

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de

Amendement

21. invite ***la Commission et*** les États membres à repérer et à mobiliser les fonds ***et les instruments financiers*** nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas

santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Or. pl

Amendement 330
Edina Tóth

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Amendement

21. invite **la Commission, le Conseil et** les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Or. en

Amendement 331
Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák,
Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution

21. invite les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et à réinvestir dans ces

Amendement

21. invite **la Commission et** les États membres à repérer et à mobiliser les fonds nécessaires, à redoubler d'efforts pour préserver les infrastructures existantes qui ne posent pas de problèmes environnementaux ou de santé publique et

infrastructures; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

à réinvestir dans ces infrastructures *ainsi que dans des infrastructures nouvelles*; souligne la nécessité de soutenir financièrement les méthodes innovantes et les solutions fondées sur la nature;

Or. en

Amendement 332

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que l'utilisation efficace de l'eau est une contribution importante aux objectifs climatiques de l'Union car elle permet d'économiser de l'énergie pour le pompage de l'eau et des produits chimiques pour son traitement et de réduire le stress hydrique; note que certains États membres affichent des taux de fuite de canalisations qui ne sont pas acceptables au regard du changement climatique et des efforts faits pour une utilisation efficace des ressources; se réjouit du fait que dans la nouvelle directive relative à l'eau potable, la Commission évaluera les taux de fuite et fixera des valeurs limites qui déclencheront des mesures dans les États membres concernés; se réjouit également de la nouvelle obligation pour les grands distributeurs d'eau de veiller à leur transparence en ce qui concerne les taux de fuite;

Or. en

Amendement 333

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à analyser attentivement comment les exigences de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires concernant la conception et la construction des stations d'épuration des eaux usées à toutes les étapes du développement technique interagissent avec l'obligation de non-dégradation définie par la directive-cadre sur l'eau afin de garantir la cohérence de ces deux textes législatifs et le traitement des eaux urbaines résiduaires tout en conservant toutes les incitations à l'adoption de mesures techniques de traitement adaptées;

Or. en

Amendement 334
Jessica Polfjärd

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à évaluer les incidences du principe de non-dégradation défini dans la directive-cadre sur l'eau sur les projets nécessaires qui concernent le traitement de l'eau, en particulier eu égard à la conception, la construction et l'agrandissement de stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires ainsi qu'à la transition de l'industrie européenne vers des pratiques plus durables;

Or. en

Amendement 335

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à analyser attentivement comment les exigences de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires concernant la conception et la construction des stations d'épuration des eaux usées à toutes les étapes du développement technique interagissent avec l'obligation de non-dégradation définie par la directive-cadre sur l'eau afin de garantir la cohérence de ces deux textes législatifs et le traitement des eaux urbaines résiduaires tout en conservant les incitations à l'adoption de mesures techniques de traitement adaptées; encourage la Commission à prendre si nécessaire des mesures législatives;

Or. en

Amendement 336

Martin Hojsik, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. note que «l'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines» est l'un des six objectifs environnementaux de la taxinomie de l'Union pour une finance durable; encourage par conséquent son utilisation pour évaluer les investissements publics et privés et garantir la protection des masses

d'eau;

Or. en

Amendement 337

Hermann Tertsch, Margarita de la Pisa Carrión

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 bis. demande instamment aux États membres qui en ont besoin de créer de nouvelles infrastructures de régulation et de transports pour garantir l'accès à l'eau.

Or. es

Amendement 338

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Stanislav Polčák, Adam Jarubas, Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 21 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

21 ter. invite la Commission, les États membres et les distributeurs d'eau à intégrer la numérisation et à promouvoir l'utilisation de données de gestion et de compteurs dans la prise de décisions fondées sur des preuves tant au niveau réglementaire qu'au niveau de la consommation; appelle de ses vœux des technologies numérisées liées à l'eau afin de permettre une surveillance et une reddition de comptes à distance sur la qualité de l'eau, les fuites, les utilisations de l'eau et les ressources en eau;

Or. en

Amendement 339

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiek, Adam Jarubas,
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. promeut une meilleure intégration de la directive sur la gestion des risques d'inondation dans les politiques visant à donner la priorité à des solutions fondées sur la nature et à ajuster les flux de financement en conséquence;

Amendement

22. promeut une meilleure intégration de la directive sur la gestion des risques d'inondation dans les politiques visant à donner la priorité à des solutions fondées sur la nature et à ajuster les flux de financement en conséquence; ***souligne qu'il importe de gérer les bassins hydrographiques de manière intégrée et globale;***

Or. en

Amendement 340

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution

22. ***promeut une meilleure intégration de*** la directive sur la gestion des risques d'inondation dans les politiques visant à donner la priorité à des solutions fondées sur la nature et à ajuster les flux de financement en conséquence;

Amendement

22. ***encourage la Commission et les États membres à mieux intégrer*** la directive sur la gestion des risques d'inondation dans les politiques visant à donner la priorité à des solutions fondées sur la nature et à ajuster les flux de financement en conséquence;

Or. en

Amendement 341

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

22 bis. note le potentiel de la réutilisation de l'eau pour la création d'une économie circulaire des ressources en eau et la réduction des prélèvements directs sur les masses d'eau et les eaux souterraines; invite les États membres à appliquer à cette fin le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau;

Or. en

Amendement 342

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Mairead McGuinness

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23**

Projet de proposition de résolution

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

23. note qu'il est estimé que les microplastiques restent dans l'eau douce pendant 450 ans et que les stations de traitement des eaux existantes ne filtrent pas complètement ces particules; salue par conséquent la décision d'élaborer une méthode de suivi des microplastiques dans la version révisée de la directive relative à l'eau potable; demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques, les perturbateurs endocriniens et les substances per- et polyfluoroalkylées et salue la création d'une liste de surveillance de ces substances dans le cadre de la version révisée de la directive

relative à l'eau potable;

Or. en

Amendement 343

**Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Timo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro**

Projet de proposition de résolution Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques, *les perturbateurs endocriniens* et les produits pharmaceutiques *selon une approche parallèle commençant par des mesures de contrôle à la source et se terminant en dernier recours par des solutions complémentaires en aval; invite la Commission et les États membres à suivre pleinement une approche axée sur le cycle de vie des polluants, tout en appliquant le principe du pollueur-payeur, y compris par l'intermédiaire d'instruments innovants tels que des programmes de responsabilité élargie des producteurs afin de financer les solutions de traitement;*

Or. en

Amendement 344 Martin Häusling

Projet de proposition de résolution Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures **supplémentaires** soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Amendement

23. demande que des mesures **fermes** soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques, **les perturbateurs endocriniens, les substances per- et polyfluoroalkylées** et les produits pharmaceutiques **en donnant la priorité aux mesures à la source**;

Or. en

Amendement 345

Edina Tóth

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les **macroplastiques et** microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Or. en

Amendement 346

Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de

l'Union *et* des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

l'Union, des États membres *et des régions* pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Or. en

Amendement 347

Eleonora Evi, Daniela Rondinelli, Piernicola Pedicini, Antoni Comín i Oliveres

Projet de proposition de résolution Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que *les substances per- et polyfluoroalkylées*, les microplastiques et les produits pharmaceutiques;

Or. en

Amendement 348

Martin Hojsik, Nicolae Ștefănuță, Frédérique Ries, Catherine Chabaud

Projet de proposition de résolution Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques *et* les produits pharmaceutiques;

Amendement

23. demande que des mesures supplémentaires soient prises au niveau de l'Union et des États membres pour lutter contre les substances polluantes qui suscitent de nouvelles préoccupations, telles que les microplastiques, les produits pharmaceutiques *ou les substances per- et polyfluoroalkylées*;

Or. en

Amendement 349
Anja Hazekamp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

23 bis. est profondément préoccupé par les microplastiques délibérément ajoutés et invite la Commission à proposer rapidement une interdiction de l'utilisation de microplastiques comme matériau de remplissage sur les terrains en gazon artificiel, en tenant compte de la déclaration du comité d'évaluation risques de l'ECHA selon laquelle les rejets de microplastiques provenant de ces terrains en gazon artificiel sont relativement importants et représentent chaque année jusqu'à 16 tonnes de plastique polluant l'environnement;

Or. en

Amendement 350
Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb,
Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

23 bis. note qu'en ce qui concerne la disponibilité des informations, il existe d'après le bilan de qualité des marges d'amélioration tant en matière d'accessibilité que de niveau de détail des informations; invite les États membres et la Commission à remédier à cette situation et à fournir aux citoyens des informations claires, exhaustives et facilement accessibles sur les politiques liées à l'eau et la qualité de l'eau;

Amendement 351

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Mairead McGuinness

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

23 bis. invite la Commission et les États membres à suivre pleinement une approche axée sur le cycle de vie des polluants, tout en appliquant le principe du pollueur-payeur, par l'intermédiaire d'instruments innovants tels que des programmes de responsabilité élargie des producteurs afin de financer les solutions de traitement additionnel;

Or. en

Amendement 352

Anja Hazekamp

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

23 ter. souligne qu'une approche axée sur le cycle de vie, avec des mesures visant le processus de fabrication, le marketing, l'utilisation, l'élimination et le traitement supplémentaire de l'eau, est essentielle pour lutter contre les polluants émergents; souligne que toute future révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires devrait aussi intégrer les nouvelles difficultés posées par ces polluants;

Or. en

Amendement 353

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiek, Adam Jarubas,
Mairead McGuinness

Projet de proposition de résolution Paragraphe 24

Projet de proposition de résolution

24. demande d'améliorer la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation et de stimuler le dialogue intersectoriel;

Amendement

24. demande d'améliorer la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation ***sur les liens entre l'eau, les écosystèmes, l'assainissement, la santé, la sécurité alimentaire et la prévention des catastrophes*** et de stimuler le dialogue intersectoriel ***entre les opérateurs économiques, les distributeurs d'eau, les citoyens, les autorités et les organisations de la société civile;***

Or. en

Amendement 354

Martin Hojsík, Nicolae Ștefănuță

Projet de proposition de résolution Paragraphe 24

Projet de proposition de résolution

24. demande d'améliorer la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation ***et*** de stimuler le dialogue intersectoriel;

Amendement

24. demande d'améliorer la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation, de stimuler le dialogue intersectoriel ***et de garantir la justice environnementale et le droit des personnes en vertu de la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement et de la directive-cadre sur l'eau, conformément aux décisions de la CJUE;***

Or. en

Amendement 355

Joanna Kopcińska

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24**

Projet de proposition de résolution

24. demande *d'améliorer la* consultation publique, *la* sensibilisation du public et *l'éducation* et de stimuler le dialogue intersectoriel;

Amendement

24. demande *d'avantage de transparence en matière de* consultation publique, *de* sensibilisation du public et *d'éducation* et de stimuler le dialogue intersectoriel;

Or. pl

Amendement 356

Sara Cerdas, Maria Arena, Biljana Borzan, César Luena, Rovana Plumb, Tiemo Wölken, Tudor Ciuhodaru, Manuel Pizarro

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24**

Projet de proposition de résolution

24. demande d'améliorer la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation et de stimuler le dialogue intersectoriel;

Amendement

24. demande d'améliorer *de manière significative* la consultation publique, la sensibilisation du public et l'éducation et de stimuler le dialogue intersectoriel;

Or. en

Amendement 357

Christophe Hansen, Pernille Weiss, Michal Wiezik, Inese Vaidere, Stanislav Polčák, Adam Jarubas

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

24 bis. rappelle que la première initiative citoyenne européenne réussie, «Right2Water», demandait un meilleur accès à l'eau potable pour le public et plus de transparence en ce qui concerne la qualité de l'eau; se réjouit du fait que

la révision de la directive relative à l'eau potable répond à des revendications clés de cette initiative citoyenne en élargissant la portée de la directive afin d'améliorer l'accès à l'eau et la transparence en ce qui concerne la qualité de l'eau; note que cette révision contribue à améliorer à la fois la santé et l'environnement;

Or. en

Amendement 358

Antoni Comín i Oliveres, Eleonora Evi

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

24 bis. note que le futur instrument de l'Union européenne pour la relance vise aussi à financer des politiques liées au cycle de l'eau, qui ont un lien évident et direct avec le changement climatique et avec le concept de transition écologique ou verte mentionnée dans cet instrument;

Or. en

Amendement 359

Jessica Polfjärd

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite la Commission à évaluer la façon dont la directive-cadre sur l'eau interagit avec les exigences de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires; souligne qu'il importe de garantir la cohérence entre ces deux directives;

